

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

# L FRANCILIEN

N°124 | JANVIER 2025

9

**Participer**

AGENDA : LES RDV  
À NE PAS MANQUER  
EN 2025

14

**Découvrir**

LES PRIORITÉS ET LES ÉLUS  
DE LA NOUVELLE  
MANDATURE

40

**S'inspirer**

QUAND L'ART  
RENCONTRE  
LE CHIFFRE

**Entreprises**

**en difficulté**



**Tout ce qu'il faut  
savoir pour mieux  
accompagner  
vos clients**

# PICPUS

Gagnez du temps  
et développez  
*vo*tre cabinet

## LA DATA PICPUS POUR VOS RENDEZ-VOUS CLIENTS

- ✓ Étude de marché personnalisée de vos clients
- ✓ Évolution des chiffres d'affaires, recettes et résultats
- ✓ Créations et cessations d'activités
- ✓ Valeurs de cession

La ligne  
d'info  
**PICPUS**

## LA LIGNE D'INFO PICPUS POUR GAGNER DU TEMPS

Service dédié de renseignements juridiques en fiscalité, droit social et droit commercial.



**Raoul FAGE**  
Responsable partenariat experts-comptables  
01 53 33 34 61  
fage.raoul@cgapicpus.com

## CENTRE DE RESSOURCES NOUVEAUX SERVICES

- ✓ Proposez de nouveaux services
- ✓ Enrichissez vos rendez-vous clients
- ✓ Optimisez votre travail et celui de vos collaborateurs

## LES SERVICES PICPUS POUR DÉVELOPPER VOTRE OFFRE

- ✓ ECF
- ✓ Formation
- ✓ Centrale d'achat & avantages privés
- ✓ Cybersécurité
- ✓ Partage de la valeur
- ✓ Kits de communication
- ✓ Aides publiques...

Votre  
contact

Créé et administré par des experts-comptables - Président : Frédéric Rozenfarb - 3300 experts-comptables partenaires

[www.cgapicpus.com](http://www.cgapicpus.com)



## 05. Édito

### PARTICIPER

**06.** FLASH BACK  
Les grandes journées : retour sur le mois de novembre 2024

**08.** BRÈVES  
Relevez de nouveaux défis en développant vos missions  
Et si vous deveniez bénévole au sein de l'Ordre francilien ?

**09.** AGENDA  
Vos premiers grands rendez-vous de 2025

**10.** VIE DES COMMISSIONS  
Concours de déontologie et concours d'éloquence :  
la parole aux lauréates

**12.** NOUVEAUX INSCRITS  
Une journée pour se former, échanger et réussir son installation

### DÉCOUVRIR

**14.** NOUVELLE MANDATURE  
Les nouveaux élus et l'organisation de votre Ordre régional

**18.** INNEST  
L'accélérateur de startups au cœur de la transformation  
digitale des experts-comptables

**20.** IMAGE PME  
Le bilan du 3<sup>e</sup> trimestre 2024

### SE TRANSFORMER

**22.** DOSSIER  
ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ  
TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR MIEUX  
ACCOMPAGNER VOS CLIENTS

- Comprendre le boom inédit des défaillances d'entreprises
- Panorama des procédures et de traitements des difficultés des entreprises
- 5 conseils pour prévenir les risques de défaillance et mieux accompagner les entreprises en difficulté
- Les dispositifs et initiatives à connaître
- Focus sur le CIP : un dispositif unique pour prévenir les difficultés des entreprises

### PROGRESSER

**36.** PARCOURS DE LA TRANSFORMATION  
Saison 4 : plongez dans l'univers de l'IA et la DATA !

**37.** REVUE DE PRESSE  
Ils parlent de nous !

**38.** ACTUALITÉ JURIDIQUE  
Retour sur le match de déontologie  
Experts-comptables vs Avocats : 5 informations à retenir

### S'INSPIRER

**40.** LA PASSION DU CHIFFRE  
Quand l'art rencontre le chiffre





Chez Visma nous fournissons des logiciels  
pour que vous puissiez consacrer votre temps  
à ce que vous savez faire de mieux.

# Champions of business software



Découvrez l'écosystème Visma - [www.visma.fr](http://www.visma.fr)



- > **E.U.R.L.** au capital  
de 350 000 €
- > **RCS** N° Paris  
B417 494 739 APE 741C
- > **ISSN** - N°1287 - 4140
- > **TVA intracommunautaire**  
FR 53417494739
- > **Diffusion**  
8 500 exemplaires
- > **www.oec-paris.fr**  
01 55 04 31 33  
50, rue de Londres  
75008 Paris
- > **email**  
lefrancilien@oec-paris.fr
- > **Directrice de publication**  
Virginie Roitman
- > **Directeur exécutif**  
Mickaël Brun
- > **Rédactrice en chef**  
Corinne Rebaa
- > **Rédacteurs**  
Inès Agblo  
Raphaële Bortolin  
Émilie Pernet
- > **Coordination éditoriale**  
Inès Agblo
- > **Comité de rédaction**  
Gabrielle Belhadj  
Isabelle Faujour  
Corinne Rebaa  
Fat-Binetou Sy
- > **Conception  
graphique & maquette**  
Julie Marie
- > **Crédits photos**  
Xavier Curtat  
FOTILO  
(Photos des élus  
de l'Ordre francilien)  
Corinne Jamet  
(Portrait Philippe Mella, p.29)  
Marc Kelif  
(Portrait Frédéric Saada, p.35)  
iStock
- > **Impression**  
YD Print
- > **Régie publicitaire**  
Apar  
01 41 49 02 90

## 2025, un nouveau chapitre



**C**hères consœurs et chers confrères,

Il y a deux mois, vous avez décidé de nous faire **confiance** pour gérer notre institution régionale et nous sommes très honorés de votre soutien.

Avec l'ensemble des élus de l'Ordre francilien, nous avons défini **quatre axes principaux pour agir** ces quatre prochaines années.

Tout d'abord, nous devons mener une réflexion autour de l'évolution du **modèle économique** de nos cabinets, et ses conséquences concrètes sur notre exercice professionnel. Notre activité dépend de plus en plus de ressources sur lesquelles nous avons une prise fragile et qui pourraient remettre en cause notre indépendance. La généralisation des outils numériques dans nos cabinets et chez nos clients, conjuguée aux besoins en compétences nouvelles augmentent considérablement nos besoins en investissements. Notre rentabilité risque quant à elle de diminuer. C'est pourquoi, nous devons anticiper, répartir autrement la valeur, repenser nos prix, imaginer d'autres missions à plus forte valeur ajoutée, revoir nos relations avec les éditeurs, diversifier et sécuriser les sources de financement, tout en protégeant notre indépendance.

Nous allons aussi poursuivre et amplifier nos efforts en matière de **transformation des cabinets**. Le calendrier confirmé de la facture électronique (juillet 2026) nous incite à accélérer la mutation de notre profession. Nous, experts-comptables ainsi que nos collaborateurs sommes amenés à redéfinir nos stratégies, à automatiser nos process, à définir de nouvelles offres et à monter en compétences.

Parallèlement, notre investissement pour l'**attractivité de nos métiers** commence à porter ses fruits. Grâce à notre Campus Sup'Expertise, nous formons toujours plus de talents pour nos cabinets, en adaptant leurs compétences aux besoins de nos clients. En outre, avec près de 150 consœurs et confrères ambassadeurs, nous ouvrons les portes de plus en plus de collèges et de lycées pour promouvoir les filières. Nos problèmes de recrutement restent une priorité pour l'Ordre, et ce sont des actions sur le temps long qui permettront de les résoudre.

Enfin, nous souhaitons **moderniser les services de l'Ordre** pour les simplifier. Grâce à l'intelligence artificielle et à la revue de certains process, nous souhaitons rendre notre institution plus efficace et plus accessible aux confrères et consœurs.

Voici la feuille de route que nous nous fixons et sur laquelle vos élus régionaux travaillent actuellement à un plan d'actions concret et utile pour nos cabinets.

Avant d'ouvrir ce nouveau chapitre, et parce que les défaillances d'entreprises sont en forte augmentation partout en France et en particulier dans notre région, nous vous proposons dans cette édition de revenir sur les différents moyens d'**anticiper et de traiter les difficultés des entreprises**. Vous découvrirez un dossier complet qui, nous l'espérons, vous aidera à mieux appréhender le sujet et facilitera l'accompagnement de vos clients.

En ce début d'année 2025, nous vous souhaitons le meilleur pour vous, vos familles, vos collaborateurs et vos clients.

Meilleurs vœux !

VIRGINIE ROITMAN  
PRÉSIDENTE

@Virginie Roitman

GILLES BÖSIGER  
VICE-PRÉSIDENT

@Gbosiger



# Les grandes journées : retour sur le mois de novembre 2024

**Le mois de novembre 2024 a été chargé pour les experts-comptables d'Île-de-France. Quatre grands rendez-vous autour de l'innovation, de la gestion de patrimoine, de durabilité et de la transmission d'entreprise ont occupé les agendas.**



## La Grande journée de l'innovation : les outils pour l'expert-comptable de demain

**“ Cet événement est une opportunité unique pour se tenir informé des innovations qui façonnent notre avenir. ”**

CYRIL THOUMYRE,  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INNOVATION

Facture électronique, IA, cybersécurité, no-code... Comme chaque année, cette 4<sup>e</sup> édition a permis de mettre en lumière des sujets cruciaux pour l'avenir de la profession. L'objectif : sensibiliser les experts-comptables aux futurs défis qui transformeront nos cabinets.

Elle a notamment permis de mettre en exergue l'importance de la cybersécurité dans nos métiers. Un enjeu clé abordé par Romain Marcoux, expert cybersécurité lors de la conférence de clôture.



## La journée du club Patrimoine : une troisième édition bien remplie

La journée du club Patrimoine a une fois de plus tenu toutes ses promesses : offrir un espace d'échanges riche et pratique autour des enjeux patrimoniaux concrets, comme les droits des sociétés ou les problématiques d'évaluation fiscale.

**“ Avec Catherine Orlbac, nous avons parlé démembrement, droit de vote et identifié les points d'attention que chaque expert-comptable peut rencontrer dans sa pratique quotidienne. ”**

LAURENT BARBA,  
PRÉSIDENT DU CLUB PATRIMOINE

Que faut-il en retenir ? Avant de prendre une décision, creusez la rédaction des statuts, plongez dans la rédaction des statuts, anticipez les conséquences potentielles d'un démembrement de propriété et accompagnez vos clients avec des clauses sur-mesure, alignées avec les dernières évolutions jurisprudentielles.





### La journée de la durabilité : le vert gagne du terrain

“ *La durabilité est un véritable levier de transformation pour tous nos cabinets, nos TPE et PME. Les experts-comptables doivent pouvoir accompagner leurs clients sur ces enjeux.* ”

DELPHINE LUBRANI,  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DURABILITÉ

Actualités normatives, outils pratiques, initiatives durables et financements : la journée de la durabilité a réuni tous les essentiels afin de sensibiliser les professionnels à l'importance stratégique de cette thématique.

Sur le volet financement, Gladys Freyermuth, chargée de mission Transition écologique et ville durable à la région Île-de-France, a présenté aux participants les dispositifs d'accompagnement et de subventions disponibles pour soutenir les PME franciliennes dans leur transition écologique.



### Transfair : LE rendez-vous interprofessionnel de la transmission-reprise d'entreprise

“ *Une entreprise qui vit doit aussi anticiper sa transmission. Et il n'est jamais trop tôt!* ”

JEAN-LUC SCEMAMA,  
EXPERT EN CESSIION ET ACQUISITION

Intermédiaire clé dans un projet de transmission, l'expert-comptable se doit de maîtriser tous les aspects de ce processus : fiscalité, évaluation, financement, ciblage... Transfair c'est le rendez-vous à ne pas manquer! Experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires, avocats, conseillers CCI et partenaires étaient réunis pour aborder les problématiques et enjeux de la transmission d'entreprise.

Parmi les temps forts, Alexandre Tellier et Branka Berthoumieux (CCI de Paris) ont animé un atelier dédié à l'évaluation d'entreprise, en passant en revue les points d'attention essentiels pour mener cette étape cruciale avec rigueur.

**Alors, on se redonne rendez-vous l'année prochaine ?**



## Relevez de nouveaux défis en développant vos missions

Pour asseoir vos connaissances et développer vos compétences, votre conseil régional vous propose de rejoindre 5 clubs thématiques.

Fiscal, Social, Patrimoine, Innovation ou encore Direction financière externalisée sont autant de sujets traités exclusivement au sein des clubs animés par l'OEC.

Grâce à ces espaces de rencontres, bénéficiez de conférences, d'ateliers, et assistez à des afterworks tout au long de l'année pour développer vos missions.

Trois des clubs franciliens proposent également une journée thématique dédiée pour rencontrer vos pairs et assister à des conférences menées par des intervenants spécialistes !

 **Inscrivez-vous dès janvier afin de ne manquer aucune conférence !**



Découvrir  
les programmes 2025



“ *L'Ordre facilite la réunion de ses membres autour de thématiques communes, car l'échange entre confrères et consœurs est une formidable source d'enrichissement dans la gestion opérationnelle et stratégique d'un cabinet. À ce titre, les afterworks sont un canal précieux de rencontres par la convivialité!* ”

GILLES BÖSIGER,  
PRÉSIDENT DU CLUB INOVACIO BY OEC IDF



## Et si vous deveniez bénévole au sein de l'Ordre francilien ?

Votre conseil régional développe chaque année de nombreuses actions dont l'objectif est de vous transmettre de l'information de qualité et un accompagnement ciblé. L'ensemble de ces projets ne pourrait voir le jour sans le concours des nombreux bénévoles investis au sein des différentes instances de l'Ordre.

Que diriez-vous de les rejoindre? Vous aussi, prenez part aux initiatives développées par votre conseil régional et participez pleinement au développement des

projets à destination de l'ensemble de la profession. Le bénévolat revêt plusieurs facettes possibles. De contrôleur de stage à contrôleur qualité, en passant par les commissions et comités : il existe de multiples façons de contribuer au rayonnement de la profession, selon le temps dont vous disposez et vos envies.

 **Pour en savoir plus sur les besoins de chaque commission, envoyez un mail à [jeuxparticiper@oec-paris.fr](mailto:jeuxparticiper@oec-paris.fr), en précisant les sujets qui vous intéressent.**



# Vos premiers grands rendez-vous de 2025

Avant que votre planning de 2025 ne se remplisse d'obligations multiples, prenez le temps de noter dans votre agenda ces grands rendez-vous essentiels pour faire le plein d'inspiration, développer vos compétences et échanger entre pairs.

Retrouvez « Le stage vous répond », tous les premiers mercredis du mois de 14h à 18h !

Prenez rendez-vous pour un échange sur Teams avec Sandra Breau : [sbreau@oec-paris.fr](mailto:sbreau@oec-paris.fr)

## ATELIERS DE LA TRANSFORMATION

L'IA générative en pratique : cas d'usages pour la profession – 1<sup>re</sup> partie  
**Mardi 21 janvier 2025**

9h00 – 10h30

🕒 Présentiel et webinaire

Maison du chiffre,  
50 rue de Londres, Paris 8

L'IA générative en pratique : cas d'usages pour la profession – 2<sup>e</sup> partie  
**Mardi 11 février 2025**

9h00 – 10h30

🕒 Présentiel et webinaire

Maison du chiffre,  
50 rue de Londres, Paris 8

Intégrer l'IA aux processus du cabinet : comment faire ?  
**Mardi 4 mars 2025**

9h00 – 10h30

🕒 Présentiel et webinaire

Maison du chiffre,  
50 rue de Londres, Paris 8

## ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Prévention des défaillances et lutte contre les comptables illégaux : même combat !

**Mercredi 5 février 2025**

17h00 – 19h00

Tribunal de Commerce de Nanterre

## LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE 2025

Universités d'été de la profession comptable francilienne  
**Du 9 au 11 septembre 2025**  
Palais des Congrès de Paris

Congrès annuel de l'Ordre des experts-comptables,  
**Du 17 au 19 septembre 2025**  
Lyon Eurexpo



Programme et inscriptions  
sur [oec-paris.fr/agenda/](https://oec-paris.fr/agenda/)

## Commission de lutte contre l'exercice illégal et la délinquance financière : condamnations obtenues

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS, LE 26/10/2024

- > Personne physique condamnée à amende 15 000€ dont 10 000 € avec sursis
- > Personne morale condamnée à amende 15 000€ dont 10 000 € avec sursis
- > Diffusion du dispositif du jugement pendant 2 mois
- > Intérêts civils : 1 000 € DI + 3 000 € art 475-1 CPP

### COUR D'APPEL DE PARIS, LE 24/10/2024

- > 10 mois d'emprisonnement assorti d'un sursis simple et 15 000 € amende + interdiction de gérer + interdiction d'exercer une activité commerciale
- > Intérêts civils : 5 000€ DI + 1 500€ art 475-1 CPP

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS, LE 31/10/2024

- > 12 mois d'emprisonnement sous forme de détention à domicile sous surveillance électronique + 100 000 € d'amende + interdiction définitive de gérer + interdiction définitive d'exercer la profession d'expert-comptable
- > Intérêts civils : 1 000€ art 475-1 CPP

# Concours de déontologie et concours d'éloquence : la parole aux lauréates

De juin à septembre 2024, les experts-comptables étaient invités à tester leurs connaissances en déontologie dans le cadre d'un quiz en ligne. En octobre, place à l'art de convaincre avec le premier concours d'éloquence organisé par l'Ordre francilien. Coup de projecteur sur les brillantes lauréates de ces deux concours.

## Qu'est-ce qui vous a motivées à participer au concours ?



**Boran Zhao, lauréate du concours d'éloquence** : J'ai voulu participer au concours d'éloquence pour bénéficier des ateliers de coaching en art oratoire, dans le but d'améliorer ma prise de parole en public.

De plus, ayant appris la langue française il y a huit ans, j'ai toujours souhaité améliorer mes compétences orales en français.



**Delphine Tourtier, lauréate du quiz déontologie** : J'ai participé au quiz déontologie totalement par hasard. J'attendais dans un amphithéâtre entre 2 ateliers aux Universités d'été. Plusieurs vidéos ont été projetées, dont celle relative au quiz. Cela m'a donné envie d'y participer tout simplement.

## En quoi l'éloquence est-elle bénéfique à la pratique de l'expertise comptable ?

**B. Z.** : La communication est une qualité importante à développer dans notre profession, qu'il s'agisse de la communication interne ou de la communication face à nos clients. L'art oratoire est un allié de poids qui nous aidera à être performants dans la communication. Les techniques oratoires permettront aux experts-comptables d'ajuster la manière dont le message est transmis, la communication devient parfois plus facile.



## Un 10/10, comment l'obtenir à un quiz de déontologie ?

**D. T.** : Ce 10/10 est un mélange d'intérêt pour le sujet, de suivi de l'actualité professionnelle de façon régulière et bien sûr, de chance.

## Comment vous êtes-vous préparées au concours ?

**B. Z.** : Nous avons eu la chance d'avoir plusieurs ateliers à l'Ordre, animés par des professeurs de l'École de l'Art oratoire de Paris. En plus des ateliers, j'essayais de mettre en pratique les théories apprises dans des situations quotidiennes, notamment la méthode « RDV » (Regard, Dos, Voix). En résumé, je regarde mon interlocuteur avec intérêt lors d'une conversation, je maintiens une bonne gestuelle et je garde la musicalité de ma voix quand je parle.

**D. T.** : J'ai vu que j'avais toutes les bonnes réponses. Comme je trouvais cela ludique et qu'il y avait un panel d'une trentaine de questions, j'ai refait le quiz dans la foulée pour voir les autres questions. Aucune ambition de ma part, si ce n'est me challenger, m'amuser et me cultiver.



ARAPL  
Ile de France

Renforçons notre collaboration  
pour accompagner les  
professionnels indépendants ...

Gagnez du temps  
en nous confiant **L'ECF**  
de vos clients

Il réduit la probabilité d'un contrôle  
fiscal pour seulement 75€ TTC !  
(Tarif adhérent)

Une Protection  
Juridique  
pour vos clients  
en cas de litige

Un Comité  
d'Entreprise  
dédié aux  
professionnels  
libéraux

Bilan Retraite  
personnalisé  
pour anticiper  
sereinement  
l'avenir



**L'ARAPL  
ILE DE FRANCE**

**vos partenaires de confiance**

## AVANTAGES, OUTILS ET SERVICES POUR VOTRE CABINET ET VOS CLIENTS



Une réduction  
d'impôt jusqu'à 915 €



Statistiques  
nationales  
métiers



Un référent unique  
pour la gestion de vos  
dossiers



**Dossier d'Analyse Économique (DAE)**  
sur l'activité professionnelle pour chacun de vos clients



Une base  
documentaire  
actualisée



Le Guide des  
Professions  
Libérales



Des réunions  
d'information  
variées



Une Aide aux formalités du Guichet Unique INPI

Pour plus d'informations  
consultez notre site



Pour en savoir plus contactez-nous ou rendez-vous sur notre site [www.araplidf.org](http://www.araplidf.org)

# Nouveaux inscrits : une journée pour se former, échanger et réussir son installation

**S'installer en tant qu'expert-comptable s'accompagne de nombreux défis. La bonne nouvelle, c'est que vous n'êtes pas seuls ! Le lundi 23 septembre 2024 avait lieu la Journée des jeunes experts-comptables au Comptoir général dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Un événement riche d'enseignements pour les 80 nouveaux inscrits, venus échanger sur leurs débuts dans le métier et tisser des liens essentiels pour la suite de leur carrière.**

## Connaître l'Ordre et se former

Virginie Roitman, présidente de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, a ouvert la journée avec une conférence inspirante. Elle a partagé des conseils pratiques pour une installation réussie, détaillant les stratégies efficaces à adopter tout en rappelant les risques liés à l'exercice illégal de la profession.

Les participants ont également suivi un atelier sur la conception et la mise en place d'une stratégie de développement commercial, animé par Cécile Viniane, consultante et dirigeante de cabinet, également professeur adjointe à HEC Paris.

## Construire des relations durables dans la profession

L'un des objectifs poursuivis par cette journée est aussi de donner aux jeunes inscrits l'occasion de confronter leurs questionnements, de profiter de conseils riches pour se lancer et de partager leurs besoins entre pairs.

Comme l'indiquait Armany Ngampini-Dziat, expert-comptable, beaucoup de jeunes inscrits viennent avec la volonté d'«apprendre des choses, en savoir plus sur les outils, sur l'actualité professionnelle et sur les meilleures pratiques à adopter». Dominique Martins, une autre participante, ajoutait également que «c'est une bonne opportunité pour rencontrer d'autres confrères», cela permet de «partager ses difficultés et d'avoir des idées pour progresser lorsqu'on s'installe. Une étape qui peut faire peur, surtout quand on crée son cabinet ex *nihilo*», précisait-elle.

Pour la présidente du CJEC, Angélique Régnard, cette journée permet d'aborder les «soft skills et d'autres compétences qu'on n'acquiert pas forcément au cours



du diplôme». L'objectif est également de rencontrer de nouveaux confrères et consœurs, d'élargir et renforcer son réseau.

## Ouvrir des perspectives

Pour clore la journée, les jeunes inscrits ont eu l'occasion d'assister à une conférence marquante, animée par David Corona, ancien négociateur au GIGN. Partageant son parcours unique, il a exploré le thème de la confiance en soi et des ressources insoupçonnées que l'on mobilise face aux difficultés. Il a invité chacun à croire en sa capacité de résilience, souvent sous-estimée, particulièrement en situation de crise. Un message précieux pour encourager et motivant au moment de se jeter dans le grand bain de l'entrepreneuriat.



**Vous venez de vous installer comme expert-comptable ?**

**Renseignez-vous auprès du  
comité des Jeunes experts-comptables**



**Consultez  
le kit de  
bienvenue**



# LE VILLAGE CONNECTÉ : VOTRE ALLIÉ STRATÉGIQUE DANS LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE VOTRE CABINET

À L'HEURE OÙ LA CENTRALISATION DES DONNÉES ET L'ESSOR DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE REDÉFINISSENT LE MÉTIER D'EXPERT-COMPTABLE, LES MÉTHODES D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES SONT SOUVENT NÉGLIGÉES. LE VILLAGE CONNECTÉ S'IMPOSE COMME UN ACTEUR MAJEUR POUR SOUTENIR L'INDÉPENDANCE NUMÉRIQUE DES CABINETS À TRAVERS DES SOLUTIONS MODULABLES ET INTÉGRÉES POUR ANTICIPER LES ENJEUX FUTURS.

## Un opérateur global au service des experts-comptables

Le Village Connecté se distingue par une approche globale grâce à un écosystème unique qui répond à l'ensemble des besoins des cabinets comptables.

Les **5 membres fondateurs** offrent des solutions complémentaires pour accompagner les experts-comptables :

- > **Gamme dédiée de logiciels de conseil** (ACD et RCA) ;
- > **Plateforme de pré-comptabilité** (RCA-MEG) ;
- > **Services d'hébergement et infogérance** (COAXIS) ;
- > **Outils de paie et RH** (ACD et WAIBI) ;
- > **Outils de datavisualisation** (WAIBI) ;
- > **Services et conseils en communication** (CLASSE 7).

## La réforme de la facture électronique : un défi imminent

La réforme de la facture électronique, reportée à septembre 2026, oblige les experts-comptables à se préparer pour accompagner leurs clients. Bien que l'obligation concerne d'abord les grandes entreprises et ETI pour l'émission de factures, toutes devront être prêtes à les recevoir. La centralisation des données via les plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) ne suffira pas à gérer la diversité des clients, **chacun choisira sa PDP en fonction de son ERP**. Une préparation immédiate et des outils interopérables sont donc essentiels. Le Village Connecté propose des solutions adaptées pour **faciliter cette transition et accompagner les cabinets**.

## Digitalisation et innovation : une nécessité pour les cabinets comptables

La digitalisation transforme les processus comptables en code informatique, permettant une gestion centralisée et performante des flux financiers. Les solutions de datavisualisation (**DATA-VIZ**) exploitent les données des ERP et les transforment en indicateurs de gestion et tableaux de bord dynamiques, améliorant la performance financière et RH.

**Le Village Connecté simplifie la production comptable, accroît la productivité des cabinets et offre des outils collaboratifs pour une transition numérique fluide.**

Grâce à **l'interopérabilité des outils**, les données sont exploitées en temps réel, les **flux sécurisés** et les outils de dématérialisation (OD) connectés à une PDP, rendant le processus opérationnel.

**Le Village Connecté se positionne comme un partenaire incontournable pour la transformation numérique des experts-comptables. En anticipant les besoins et en proposant des solutions modulables et interopérables, il permet aux cabinets de relever les défis de demain tout en optimisant leur organisation et leur performance.**



**Découvrez comment Le Village Connecté peut accompagner votre cabinet dans sa transformation numérique !**

**Rendez-vous sur notre site pour en savoir plus et explorer toutes les solutions disponibles**



# Les nouveaux élus et l'organisation de votre ordre régional

2024 s'est terminée avec les élections ordinaires nationales et régionales. Découvrez la nouvelle équipe d'élus chargés de vous représenter en Île-de-France, et de porter les projets de cette mandature présidée par Virginie Roitman.

## ➤ COMMISSION DU TABLEAU



Veille au respect de la réglementation, notamment lors des grandes étapes de la vie professionnelle des experts-comptables : inscription, association, modification, radiation... Au-delà de ce rôle de contrôle, la commission s'efforce d'engager le dialogue avec les confrères en difficulté et de les aider à trouver les solutions les plus adaptées.

– Présidée par Max Vermorel

## ➤ COMMISSION QUALITÉ



Organise les contrôles qualité des cabinets en conformité avec les textes régissant ce dispositif et propose des actions destinées à diffuser les normes professionnelles et à améliorer la qualité des travaux des experts-comptables. Cette commission s'emploie à guider les experts-comptables dans la transformation de leur cabinet.

– Présidée par Virginie Roitman

## ➤ COMMISSION STAGE ET PRESTATION DE SERMENT



Accompagne les stagiaires au quotidien et leur propose des services sur-mesure, pour les conduire vers la réussite et l'accès à l'exercice libéral. Elle propose des formations dans tous les secteurs pouvant intéresser les cabinets d'expertise comptable. La commission accompagne les stagiaires jusqu'à leur prestation de serment et dans les étapes les menant à leur prise de fonction dans la profession.

– Présidée par Gilles Bösiger

## ➤ COMITÉ RÉGIONAL DU STAGE



Étudie les demandes d'inscription, de validation de fin de stage, de transfert, de changement de maître de stage, de suspension, de prolongation et de radiation. Il peut être amené à recevoir des experts-comptables stagiaires qui ne respectent pas les obligations du stage et à prendre des sanctions administratives.

– Présidé par Élodie Cassart

## ➤ COMMISSION RÉOLUTION DES LITIGES



Intervient pour régler les litiges entre clients et experts-comptables ou entre experts-comptables par la voie de la conciliation ou de l'arbitrage. La commission intervient également en cas de manquement aux devoirs professionnels.

– Présidée par Michel Bohdanowicz

## ➤ COMMISSION ADMINISTRATION ET FINANCES



Établit les comptes annuels. Collecte les cotisations. Veille au contrôle budgétaire, au suivi de la trésorerie et au règlement des dépenses, par un trésorier élu, distinct des membres de la commission.

– Présidée par Max Vermorel

## ➤ COMMISSION ASSISTANCE ET SURVEILLANCE DE LA PROFESSION



A pour mission d'aider les confrères en difficulté. Elle intervient dans le cadre de procédures collectives (assistance des professionnels devant le tribunal) et se rapproche des professionnels faisant l'objet de difficultés organisationnelles ou liées à la santé. La commission a un rôle de surveillance de la profession, et veille au respect des conditions d'exercice. Elle intervient en cas de problématiques transversales touchant un même expert-comptable. Afin de renforcer cette surveillance, une « cellule de détection des risques » a été créée, dont l'objet est de prévenir et détecter le plus tôt possible des situations à risque.

– Présidée par Gilles Bösiger

## ➤ COMITÉ SOLIDAIRE



Apporte son aide aux experts-comptables en difficulté. Composé de consœurs et confrères expérimentés, véritable cellule d'accompagnement des professionnels confrontés à des problèmes de santé, à des situations de stress intense ou d'épuisement professionnel.

– Présidé par Brice Benmoussa

➤ **COMMISSION  
CONTRÔLE  
PONCTUEL**



Examine le comportement professionnel des experts-comptables inscrits, de manière à s'assurer de leur conformité avec les textes régissant la profession et avec le code de déontologie.

– Présidée par *Delphine Cabon*

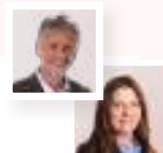
➤ **COMMISSION DE  
LUTTE CONTRE  
L'EXERCICE ILLÉGAL  
ET LA DÉLINQUANCE  
FINANCIÈRE**



Participe activement à la lutte contre les faussaires et les fraudeurs de masse, aux côtés des magistrats et des services de police spécialisés avec l'entier soutien de notre Tutelle.

– Présidée par *Émilie Morio*

➤ **CHAMBRE  
RÉGIONALE  
DE DISCIPLINE**



Pour mission de sanctionner les manquements aux devoirs de la profession, que ces manquements donnent lieu ou non à des sanctions devant les juridictions de droit commun. Elle est composée d'un président désigné par le premier président de la Cour d'appel et de deux membres élus du conseil régional de l'Ordre.

– *Asseseurs section 1 :*

*Vital Saint-Marc et Delphine Cabon*

– *Asseseurs section 2 :*

*Florence Denos Daras et Max Peuvrier*

➤ **COMITÉ  
DÉONTOLOGIE**



Veille au respect des règles et répond aux questions qui lui sont soumise, aussi bien par les membres de l'Ordre que par des tiers. Elle est appelée à se prononcer sur de nombreux sujets, parmi lesquels les incompatibilités, le secret professionnel, la rémunération de l'expert-comptable, le droit de rétention... Tous les après-midis, une équipe de juristes répond aux questions de déontologie des confrères et alimente une foire aux questions en ligne.

– Présidé par *Vital Saint-Marc*

➤ **COMITÉ  
DES NORMES**



A pour vocation d'aider les confrères franciliens dans leur exercice professionnel et de les sécuriser dans la mise en œuvre de nouvelles missions. Il répond principalement aux questions relatives à l'application des normes professionnelles.

– Présidé par *René Keravel*

➤ **COMMISSION  
ARTICLE 7BIS**



Participe aux jurys de la DGFIP pour examiner les dossiers des candidats à la passerelle Article 7bis, qui permet aux non-titulaires du diplôme d'expertise comptable de demander leur inscription au Tableau. Accompagne les candidats dans la préparation de leur dossier grâce à une cellule coaching.

– Présidée par *Nicolas Yakoubowitch*

➤ **COMMISSION  
DÉPARTEMENTALE  
DES IMPÔTS**



Intervient sur demande de la direction générale des impôts et des finances publiques pour assister les contribuables dans le cadre de litiges avec l'administration, suite à un redressement notifié.

– Présidée par *Vital Saint-Marc*

➤ **COMMISSION  
INNOVATION**



A pour vocation de développer des outils destinés à dynamiser la performance des cabinets. La commission apporte également un accompagnement pédagogique sur les nouvelles pratiques et opportunités liées à la transformation digitale.

– Présidée par *Antony Guez*

➤ **COMMISSION  
ATTRACTIVITÉ**



Contribue au rayonnement de la profession et promeut son image auprès des jeunes. Les événements et publications de cette commission portent l'ambition de séduire de nouveaux talents, mais aussi de les fidéliser en leur proposant des perspectives d'avenir.

– Présidée par *Stéphanie Laporte*

> **COMMISSION  
JEUNES EXPERTS-  
COMPTABLES**



Veille, en coordination avec le club des jeunes experts-comptables, à la bonne intégration des jeunes experts-comptables dans la profession, en proposant des conférences et un accompagnement spécifique pour faciliter le démarrage de leur activité, les aider à étoffer leur réseau, leur faire découvrir tous les outils mis à leur disposition par les instances...

– Présidée par Gilles Bösiger

> **COMMISSION  
FORMATION  
/ SUP'EXPERTISE**



Sup'Expertise est l'école de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil. Cet établissement est né de la fusion entre l'ACE (premier CFA pour l'expertise comptable en région parisienne) et l'Asforef (institut de formation de l'OEC IDF, de la CRCC de Paris et de la CRCC de Versailles et du Centre).

– Présidée par Julien Tokarz

> **COMITÉ  
DURABILITÉ**



Aide les experts-comptables à anticiper les tendances en matière de responsabilité sociale et de développement durable. Son rôle est notamment de sensibiliser les experts-comptables et les entreprises aux atouts de la comptabilité extra-financière et de proposer des outils concrets pour développer ce type de missions.

– Présidé par Delphine Lubrani

> **COMMISSION  
PARITÉ, DIVERSITÉ  
ET INCLUSION**



Propose et met en œuvre des actions concrètes pour assurer une plus grande parité et diversité dans la profession comptable, veiller à une grande visibilité des minorités et sensibiliser les experts-comptables aux atouts de cabinets plus inclusifs.

– Présidée par Nicolas Major

> **COMITÉ  
TRANSMISSION**



Élabore des outils pour promouvoir et faciliter les missions de transmission d'entreprise, mais aussi pour contribuer à faire prendre conscience du rôle crucial que les experts-comptables peuvent apporter dans ce type d'opération.

– Présidé par Gilles Bösiger

> **COMITÉ  
ASSOCIATIONS**



Propose un lieu de réflexion, d'échanges et de prospective pour aider les confrères à développer des missions auprès des responsables d'associations et de fondations, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des organisations syndicales dans des secteurs variés.

– Présidé par Karim Bangoura

> **COMMISSION  
COMMUNICATION**



Informe et anime la communauté des experts-comptables franciliens par l'organisation de manifestations et la diffusion de publications. Elle assure également la promotion de la profession auprès de chefs d'entreprise, des jeunes et du grand public.

– Présidée par Virginie Roitman

> **COMITÉ  
MÉCÉNAT**



A pour vocation de promouvoir cette mission d'accompagnement et de proposer conférences et outils pratiques pour sensibiliser les entreprises aux nombreux atouts du mécénat.

– Présidé par Laurent Arrouasse

> **COMITÉ  
CSE**



Sensibilise les élus et les représentants de comités d'entreprises au rôle et à l'importance de l'expert-comptable. Il propose également aux confrères des outils pour les accompagner dans leurs missions auprès des CSE.

– Présidé par Elodie Scemama Benharrous

> **COMITÉ PRÉVENTION  
DES DIFFICULTÉS  
ÉCONOMIQUES DES CLIENTS**



Met en place la cellule "Soutenir vos clients en difficulté" et en partenariat avec les tribunaux de commerce d'Île-de-France, aide les experts-comptables à mieux accompagner leurs clients fortement touchés par la crise, à anticiper les risques et à mettre en place des solutions avant qu'il ne soit trop tard.

– Présidé par Nicolas Yakoubowitch

> **COMMISSION RELATIONS  
INTERNATIONALES**



A pour mission d'analyser les pratiques internationales de la profession, notamment en matière de durabilité, de normes professionnelles et de stratégies, mais aussi d'apporter un soutien aux consœurs et confrères travaillant dans un contexte international, et d'établir des partenariats internationaux en collaborant avec les Ordres et associations d'autres pays, notamment sur des projets liés à la formation.

– Présidée par Virginie Roitman

— **CLUB FISCAL**



Le club Fiscal est un lieu d'échanges entre consœurs et confrères qui souhaitent développer et perfectionner une véritable activité de conseil fiscal. Il organise des conférences publiques sur des sujets d'actualité destinées à promouvoir le rôle de l'expert-comptable dans cette discipline pointue.

– Présidé par Laurent Benoudiz

— **CLUB SOCIAL**



Le club Social est un lieu d'échanges qui permet aux experts-comptables, aux responsables du «pôle social» et aux collaborateurs de cabinet d'actualiser régulièrement leurs connaissances en matière législative et réglementaire, par le biais d'ateliers, de conférences et d'outils méthodologiques.

– Présidé par Patrick Benfredj

— **CLUB MISSION DAF EXTERNALISÉ**



Créé en 2019, le club Mission DAF externalisé accompagne les experts-comptables qui souhaitent développer des missions de direction financière. Il propose à ses adhérents des conférences, des outils pratiques, mais aussi l'accès à un réseau social collaboratif pour échanger ses bonnes pratiques et étoffer son réseau.

– Présidé par Stéphanie Laporte

— **CLUB PATRIMOINE**



Créé en janvier 2017, le club Patrimoine fédère les professionnels du conseil, de l'expertise comptable et de l'audit, qui veulent assister leurs clients dans la gestion de leur patrimoine. Il favorise les échanges entre professionnels, organise des conférences pédagogiques animées par les plus grands spécialistes en la matière, contribue à perfectionner les compétences des membres de l'Ordre sur les missions de conseil patrimonial.

– Présidé par Laurent Barba

— **CLUB INOVACIO BY OEC IDF**



Créé en 2021, le club Inovacio by OEC IDF est la première communauté d'experts-comptables souhaitant échanger sur les outils et solutions innovantes des métiers du chiffre. Les membres échangent sur le forum de la plateforme Slack sur les bonnes pratiques et partagent leurs expériences et leurs solutions. Des webinaires mensuels sont programmés pour aborder des sujets d'actualité qui pourront être approfondis sur la plateforme Slack.

– Présidé par Cyril Thoumyre

## Les grands axes de la mandature 2025-2029



L'ensemble des projets mis en œuvre au sein de ces commissions et comités seront articulés autour des 4 grandes priorités définies pour cette nouvelle mandature :

- > **Accompagner la transformation des cabinets**
- > **Anticiper les nouveaux business models**
- > **Renforcer l'attractivité et faciliter les recrutements**
- > **Moderniser les services de l'Ordre**

## INNEST

# L'accélérateur de startups au cœur de la transformation digitale des experts-comptables

Depuis sa création, Innest, l'accélérateur de startups de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France, s'impose comme un catalyseur d'innovation au service de la profession comptable. À l'issue de sa 5<sup>e</sup> promotion, le bilan est particulièrement encourageant, illustré par les réussites des startups Drivn, getBob, et Manerty, qui ont su tirer pleinement parti du programme pour accélérer leur développement.

## Un programme qui change la donne

Innest offre bien plus qu'un simple accompagnement; il ouvre les portes d'un écosystème stratégique et relationnel incontournable.

- > **Manerty** a particulièrement souligné la richesse du **réseau développé grâce à Innest**, que ce soit auprès des **experts-comptables** ou des **éditeurs majeurs de la profession**. La mise en relation avec ces acteurs-clés a été déterminante pour faire évoluer leur projet et saisir de nouvelles opportunités commerciales.
- > **Drivn** a appris à intégrer le **bêta-testing comme levier d'acquisition client**, tout en adaptant son produit aux besoins spécifiques des cabinets d'expertise comptable, comme la demande accrue de livrables en PDF ou PowerPoint.
- > **getBob** a gagné une **compréhension fine des attentes du marché**, renforçant sa notoriété et accélérant son développement grâce à une meilleure intégration dans l'écosystème comptable.

En se positionnant comme un hub d'interconnexion entre startups, experts-comptables et éditeurs, Innest transforme les idées novatrices en solutions adoptées par la profession.

## Des apports humains et professionnels inestimables

L'accompagnement d'Innest va bien au-delà des aspects opérationnels.

- > **Drivn** a affiné sa stratégie commerciale grâce à des mentors expérimentés comme Stéphane Raynaud (la Profession Comptable) et Édouard Mascré (Directeur commercial chez Pennylane).
- > **Manerty** a pleinement tiré parti du mentorat offert par notre partenaire éditeur, Le Village Connecté. Grâce à son référent, Éric Choteau-Laurent, dont l'expérience et les conseils avisés ont été précieux, de nouvelles opportunités stratégiques ont été ouvertes, notamment par l'accès au réseau du Village Connecté.
- > **getBob** a professionnalisé ses pratiques marketing et commerciales grâce aux formations spécifiques et aux nombreux événements professionnels soutenus par Innest.





***Cette année, Innest a renforcé son focus sur l'accompagnement opérationnel des startups en proposant des formations business encore plus concrètes et ciblées. Chaque startup a bénéficié d'un mentorat dédié, assuré par nos partenaires, pour une meilleure compréhension du marché des experts-comptables et de ses spécificités. L'an prochain, nous continuerons dans cette dynamique avec des formations et coachings encore plus personnalisés selon les besoins des solutions. Nous mettrons également en place des partenariats pour offrir aux startups des accès privilégiés et des réductions sur des outils clés pour leur développement. Notre objectif? Offrir aux experts-comptables des solutions innovantes, testées et adaptées pour relever leurs défis quotidiens. Faites confiance aux solutions Innest pour transformer votre pratique!***



**Johary  
Andriambololo-Nivo,**  
RESPONSABLE D'INNEST

### Un écosystème dynamique et engageant

Innest ne se contente pas d'accompagner les startups ; il les insère dans un **écosystème dynamique** et leur offre une **visibilité stratégique** :

- ▶ Les **événements professionnels**, comme le Congrès de l'Ordre des experts-comptables, permettent d'établir des contacts précieux et de générer des leads pour les mois à venir.
- ▶ Le label **Innest** sert de gage de confiance, rassurant les experts-comptables sur la pertinence des solutions proposées par les startups.
- ▶ Les **rencontres avec des experts de la profession**, qu'il s'agisse de mentors ou de partenaires stratégiques, accélèrent la montée en compétence et facilitent l'accès à des ressources précieuses.

### Innest : une expérience unique

Pour les participants, Innest est bien plus qu'un programme d'accélération ; c'est une **aventure humaine et professionnelle unique**.

Stéphane Marquier, co-fondateur de Manerty, en témoigne : "Innest nous a permis de développer un réseau de qualité, tant auprès des cabinets d'expertise comptable qu'auprès des éditeurs de la profession. Ces connexions ont été déterminantes pour accélérer notre projet. Rejoindre cet écosystème dynamique a été une formidable opportunité pour nous."

### Un appel à innover pour la profession

Alors que l'appel à candidatures pour la **6<sup>e</sup> promotion** est lancé, Innest invite les experts-comptables à encourager les startups innovantes de leur réseau à rejoindre ce programme unique. L'objectif? Accompagner ces solutions afin qu'elles répondent aux enjeux des experts-comptables et de leurs clients.

Rejoindre Innest, c'est s'immerger dans un écosystème stimulant et dynamique qui redéfinit les pratiques de la profession comptable.



**Vous connaissez une startup qui pourrait répondre aux enjeux de la profession ?**



**Encouragez-la à candidater dès maintenant pour rejoindre la prochaine promotion d'Innest !**

**DATES : AVRIL À DÉCEMBRE 2025**

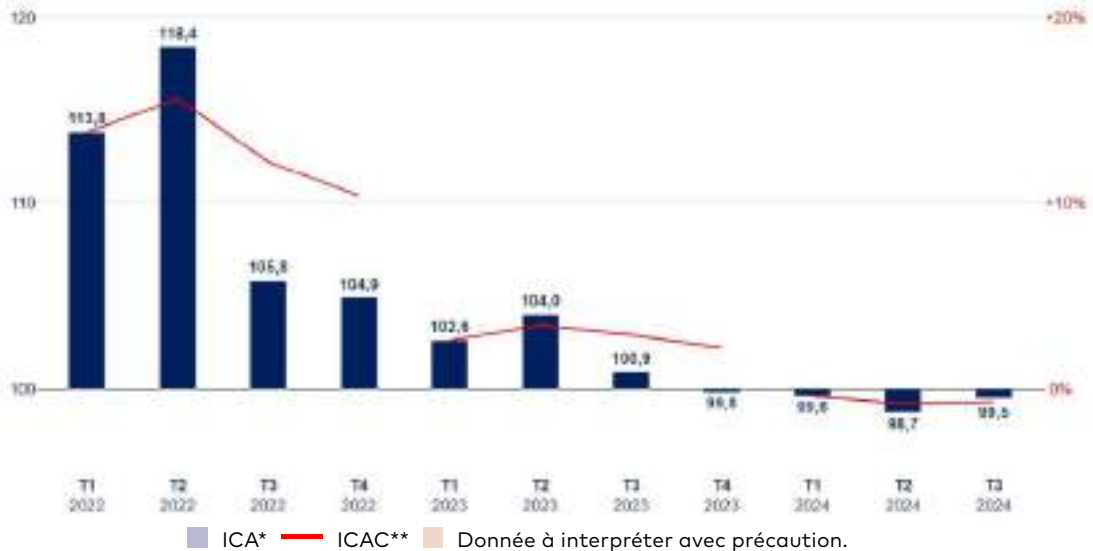
# Image PME : le bilan du 3<sup>e</sup> trimestre 2024

Le baromètre économique Image PME poursuit sa mission avec succès : collecter et analyser les données économiques par secteur d'activité et par région géographique. Alors que l'année 2024 vient de s'achever, il est temps de faire le bilan en Île-de-France.



## L'analyse de l'évolution trimestrielle de l'activité des TPE-PME

- > Au 3<sup>e</sup> trimestre 2024, l'indice de chiffre d'affaires (ICA) des 76 000 TPE-PME d'Île-de-France de notre échantillon est de 99,5, soit une baisse de chiffre d'affaires de 0,5 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2023. Il s'agit du quatrième trimestre consécutif de diminution de CA pour les structures de la région. Cette performance les place au 10<sup>e</sup> rang du classement national avec un résultat inférieur de 0,6 point à la moyenne française. L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) indique une diminution de CA de 0,7 % depuis le début de l'année.
- > Il convient également de noter que les résultats présentés dans cette analyse ne sont pas corrigés de l'inflation qui a progressé significativement depuis la fin de l'année 2021. En effet, selon les résultats de l'INSEE, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,1 % en septembre 2024 sur les 12 derniers mois. La hausse des prix poursuit donc sa décélération. Cette diminution de l'inflation s'explique par la baisse des prix de l'énergie et le ralentissement de ceux des services.



\* L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés.

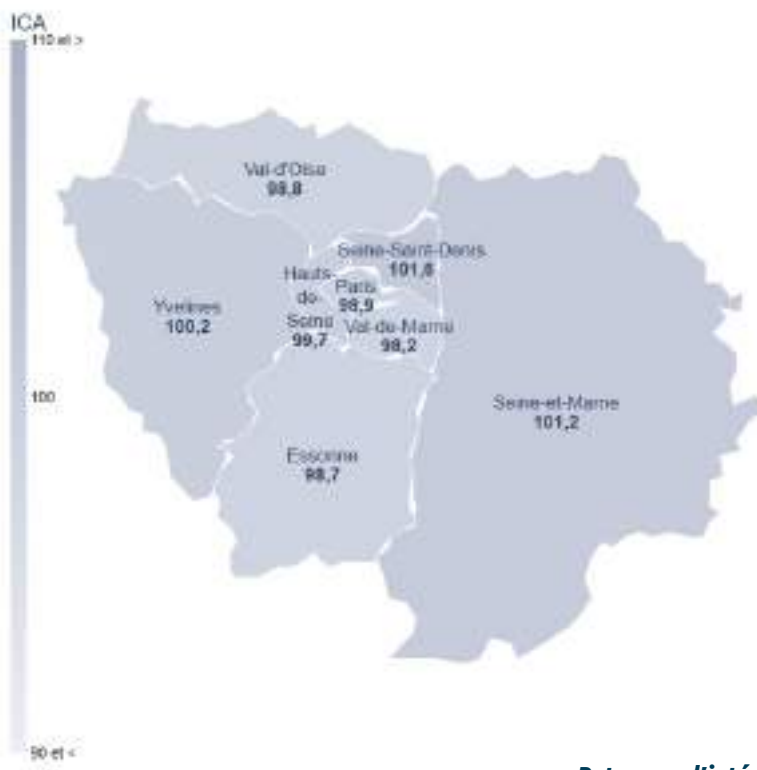
\*\* L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise de la période du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen par entreprise de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés.

## L'évolution de l'activité trimestrielle par département

- > Lors du 3<sup>e</sup> trimestre 2024, les TPE-PME de trois départements parmi les huit que compte la région Île-de-France voient leur activité progresser.
- > Les entreprises de la Seine-Saint-Denis (+1,6 % en valeur) affichent la plus forte augmentation de CA, suivies de celles de Seine-et-Marne (+1,2 %) et des Yvelines (+0,2 %).
- > Si les structures des Hauts-de-Seine (-0,3 %) enregistrent une légère baisse d'activité, celles de Paris (-1,1 %), du Val-d'Oise (-1,2 %), de l'Essonne (-1,3 %) et du Val-de-Marne (-1,8 %) voient leur CA plus fortement diminuer avec des résultats en deçà de la moyenne régionale (-0,5 %).

**- 0,7 %**

DE BAISSÉ CUMULÉE DE CA SUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2024 PAR RAPPORT À LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023



**Retrouvez l'intégralité de l'analyse trimestrielle par secteur d'activité sur [imagepme.fr](https://imagepme.fr) en vous identifiant avec votre Comptexpert.**

# L'FRANCILIEN

→ LE DOSSIER



# Entreprises en difficulté



**L'**année 2025 s'annonce marquée par une forte incertitude économique. Entre inflation persistante, tensions sur les marchés et craintes liées aux élections américaines, l'instabilité risque de peser sur les entreprises. Dans ce contexte, une augmentation des défaillances semble inévitable, soulignant l'importance d'agir en amont pour préserver l'activité économique.

Les experts-comptables jouent un rôle central dans cette dynamique. Leur capacité à anticiper, diagnostiquer et guider leurs clients vers des solutions adaptées, comme le mandat *ad hoc* ou la conciliation, peut être décisive.

Ce dossier propose un tour d'horizon complet pour vous aider à accompagner efficacement les entreprises en difficulté. Il offre une analyse des tendances récentes en matière de défaillances, des conseils pratiques sur les différentes procédures grâce à des experts et des témoignages, ainsi qu'un rappel des outils et ressources à mobiliser.

Un guide concret et opérationnel pour naviguer dans une année où l'accompagnement des entreprises s'annonce plus crucial que jamais.





# COMPRENDRE LE BOOM INÉDIT DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

**Depuis la fin des mesures d'urgence post-COVID, la France connaît une explosion des défaillances d'entreprises dans un contexte économique déjà fragilisé par l'inflation persistante, la hausse des taux d'intérêt et les conséquences économiques de la guerre en Ukraine. Si les chiffres sont à surveiller, il faut toutefois les replacer dans une perspective globale, en les comparant au niveau d'avant-crise.**

## Une augmentation chiffrée des défaillances d'entreprises

Les données publiées par les administrateurs et mandataires judiciaires (CNAJMJ) sont sans appel : selon eux, en 2024, le nombre de défaillances a bondi de 18 % au cours des six premiers mois par rapport à l'année précédente. Le deuxième trimestre 2024 a vu 15 980 entreprises faire défaut, et entre juillet et septembre, ce chiffre a encore grimpé, atteignant 13 400 défaillances, soit une hausse de 20 % par rapport à 2023. Ces chiffres marquent également un retour à une situation plus normative avec 2019, après une période de soutien exceptionnel pendant la crise sanitaire.

“ **Paris a vu également une forte progression des défaillances d'entreprises en 2024, avec une progression de 20 % d'ouvertures de procédures collectives comparable au taux national.** ”

**Christine Mariette,**  
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE À LA PRÉVENTION  
DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES  
AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS



## Contexte économique : inflation, baisse de consommation et fin des aides

L'inflation annuelle, qui s'élève à +4.9 %, après +5.2 % en 2023<sup>1</sup>, continue de peser sur la rentabilité des entreprises, tout comme l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie, conséquences de la guerre en Ukraine. En parallèle, la consommation reste globalement en baisse, réduisant les marges des entreprises.

Si la crise sanitaire a apporté son lot de défis, elle a également permis de maintenir une partie de l'économie à flot grâce aux aides publiques comme les prêts garantis par l'État (PGE). Cependant, une fois ces aides réduites et la période de grâce terminée, de nombreuses entreprises se retrouvent confrontées à des difficultés à honorer leurs dettes.

## Les TPE en difficulté

Les TPE restent les plus vulnérables face à cette vague de défaillances : selon une étude du cabinet Altares, 86 % des entreprises défaillantes comptent moins de cinq salariés au trimestre 2024, ce qui donne le ton de la tendance globale. Ces structures, souvent sans employés ou avec un personnel réduit, ont été les premières à subir la crise sanitaire et les fermetures forcées.

En parallèle, le nombre de créations d'entreprises a explosé pendant et après la pandémie, notamment en raison de la digitalisation accélérée et des reconversions professionnelles.

En effet, depuis 2020, selon l'INSEE, la France a observé une dynamique soutenue dans la création d'entreprises, avec des chiffres records chaque année. En 2022, un nouveau record a été établi avec 1 062 000 créations d'entreprises, poursuivant la tendance haussière des années précédentes. En 2023, sur les 1 051 500 entreprises créées, 99,6 % du total étaient des entreprises individuelles. Beaucoup de ces nouvelles entreprises, créées sans fonds propres solides, n'ont pas survécu aux aléas économiques post-crise.

## Les procédures préventives en hausse

Face à cette montée des défaillances, les procédures préventives comme le mandat *ad hoc* et la conciliation connaissent également une hausse significative. En 2024, les désignations de mandataires *ad hoc* ont augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente, tandis que les procédures de conciliation ont bondi de 27 %. "À Paris, les recours à des procédures préventives ont doublé par rapport à 2019, avant la crise sanitaire", ajoute Christine Mariette.

Cette hausse montre une volonté accrue de prévenir la défaillance avant qu'elle ne survienne.

Les chefs d'entreprise, bien mieux informés aujourd'hui sur les procédures amiables, sont de plus en plus enclins à recourir aux mécanismes de prévention, conseillés par leurs experts-comptables. Ces procédures permettent de gérer des situations délicates de manière confidentielle, tout en laissant le temps nécessaire pour trouver des solutions. De plus, la fin des aides publiques, notamment des PGE, oblige de nombreuses entreprises à se tourner vers des solutions internes pour redresser leur situation financière. "À Paris, le taux de réussite des procédures préventives a atteint 70 % en 2023. Les échecs de négociations avec les créanciers proviennent davantage des difficultés plus importantes qu'anticipées par le dirigeant de l'entreprise au moment de l'ouverture de la procédure", commente Christine Mariette.

Cette hausse des défaillances est un retour à une logique de marché plus normale après les années de crise sanitaire. En 2018, environ 60 000 entreprises avaient fait défaut, un chiffre proche de celui de 2023, marquant ainsi un ajustement du marché après une période de soutien exceptionnel.

## Le remboursement du Prêt Garanti par l'État (PGE)



Le PGE, mis en place en 2020, a permis à plus de 700 000 entreprises de bénéficier de prêts exceptionnels, pour un total de 150 milliards d'euros. Selon la Banque de France<sup>2</sup>, à la fin du premier semestre 2024, environ 62 % des montants octroyés dans ce cadre avaient été remboursés. Ce pourcentage est cohérent avec les données de Bpifrance, qui indiquent que sur les 143 milliards d'euros de PGE accordés, une proportion similaire a été remboursée à cette date.

### Sources

<sup>1</sup> <https://france-inflation.com/>

<sup>2</sup> [https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/prets-garantis-par-letat-quels-choix-de-remboursement?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/prets-garantis-par-letat-quels-choix-de-remboursement?utm_source=chatgpt.com)

# PANORAMA DES PROCÉDURES ET DE TRAITEMENTS DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Lorsqu'une entreprise rencontre des difficultés financières, plusieurs dispositifs légaux permettent de gérer la situation. Ces procédures, essentielles pour préserver ou organiser la fin d'une activité, se répartissent en deux grandes catégories : les procédures préventives et les procédures collectives. Comprendre leurs différences et leur fonctionnement est crucial pour les dirigeants, mais aussi pour les experts-comptables, qui jouent un rôle central dans chaque étape.

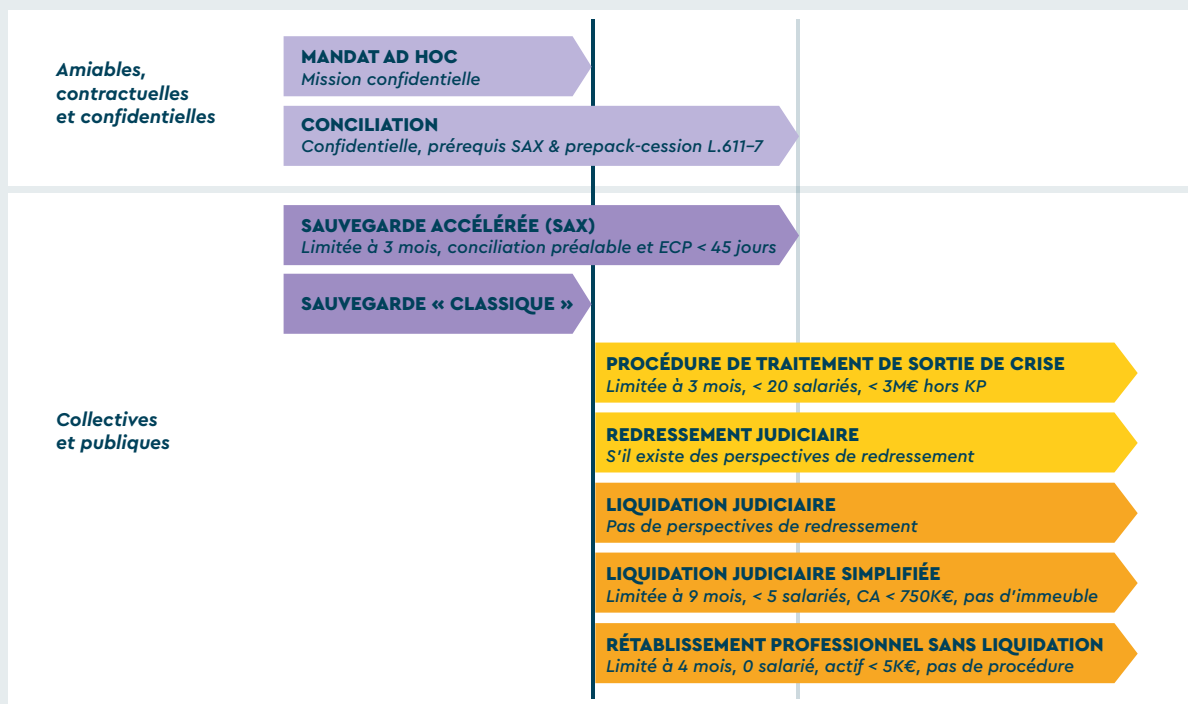
## Procédures préventives ou collectives ?

Les **procédures préventives** (mandat *ad hoc* et conciliation) permettent d'agir **avant la cessation des paiements**, dans un cadre confidentiel, pour négocier avec les créanciers, mais pas uniquement. Elles peuvent aussi être un levier très utile en cas de contentieux entre associés, avec les salariés et tout tiers à l'entreprise. Elles se veulent souples et discrètes, laissant le dirigeant maître de son entreprise. "Ces démarches sont de plus en plus courantes car elles ont été désacralisées", explique Alexandra Blanch, administrateur judiciaire. "Grâce à une meilleure communication, les chefs d'entreprise sont mieux informés et n'ont plus peur de demander de l'aide."

Les **procédures collectives** (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire) interviennent lorsque les difficultés deviennent critiques, souvent en état de cessation des paiements. Elles sont encadrées par le tribunal et impliquent une publicité légale.

Comme le souligne Nassim Ghalimi, avocat spécialisé : "Ces procédures protègent l'entreprise de ses créanciers en gelant les dettes, mais nécessitent une rigueur accrue, notamment dans la gestion de la trésorerie."

Le passage de l'une à l'autre dépend principalement de la notion de **cessation des paiements**, un critère clé qui détermine souvent le type de procédure à engager.



## Focus sur l'état de cessation de paiements



L'état de cessation de paiements est défini juridiquement comme l'impossibilité pour une entreprise de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Cela signifie que l'entreprise ne dispose pas de liquidités suffisantes pour payer des dettes immédiatement exigibles. À noter que des actifs comme les stocks ou les créances clients, qui ne sont pas immédiatement disponibles, ne sont pas pris en compte dans cet actif disponible.

➤ **Actif disponible** : Ce sont les liquidités dont dispose immédiatement l'entreprise, incluant les soldes bancaires disponibles, les découverts autorisés et les lignes de crédit accordées à l'entreprise.

➤ **Passif exigible** : Il s'agit des dettes arrivées à échéance, quelle que soit leur nature, qu'elles soient ou non exigées par les créanciers.

"Lorsque cet état dure plus de 45 jours sans déclaration au tribunal, le dirigeant commet une faute de gestion pouvant engager sa responsabilité personnelle pour faute de gestion", rappelle Nassim Ghalimi. Ce délai impose une réaction rapide pour éviter une aggravation de la situation.

### Une boussole pour le choix des procédures

L'état de cessation des paiements joue un rôle central dans le choix de la procédure à suivre :

➤ **Procédures préventives** : Ces dispositifs sont accessibles tant que l'entreprise n'est pas en état de cessation des paiements. Une exception existe pour la conciliation, qui peut être ouverte si l'état de cessation des paiements est récent (moins de 45 jours).

➤ **Procédures collectives** : Si la société n'est pas en état de cessation des paiements, mais fait face à des difficultés insurmontables,

elle est éligible à une procédure de sauvegarde. Si la cessation des paiements est constatée, l'entreprise doit se tourner vers des procédures collectives comme le redressement judiciaire ou, si aucun redressement n'est envisageable, la liquidation judiciaire.

"Cette boussole est essentielle pour orienter le dirigeant. Sans ce diagnostic précis, on risque de s'engager dans une procédure inadaptée, ce qui peut aggraver les difficultés", souligne Alexandra Blanch.

## Les procédures préventives : agir en amont

### 1. MANDAT AD HOC

Le mandat *ad hoc* est une procédure confidentielle destinée à régler des difficultés ponctuelles par une négociation avec les créanciers, mais pas uniquement. À la demande du dirigeant, le Président du tribunal nomme un mandataire *ad hoc*, qui agit comme tiers neutre pour trouver des solutions adaptées. Celui-ci peut négocier avec les créanciers mais aussi résoudre des conflits internes à l'entreprise.

L'entreprise conserve l'intégralité de sa gestion et bénéficie d'un cadre souple, favorisant la résolution des problèmes sans publicité ni contrainte judiciaire.

"L'avantage, c'est qu'il n'y a pas de durée fixe. Cela permet de trouver une solution adaptée à des problèmes très spécifiques", précise Alexandra Blanch.

### 2. CONCILIATION

La conciliation est une procédure préventive, mais plus encadrée. Elle vise à parvenir à un accord amiable entre l'entreprise et ses créanciers dans un cadre confidentiel, parfois homologué par le tribunal. Cette procédure est ouverte aux entreprises rencontrant des difficultés sans être en cessation de paiements depuis plus de 45 jours. "Cette procédure est souvent utilisée pour négocier avec les banques ou les créanciers publics, comme pour les PGE", explique Nassim Ghalimi. La procédure est confidentielle et dure jusqu'à cinq mois maximum, ce qui laisse au dirigeant un temps précieux pour restructurer son entreprise.

"La conciliation permet de mettre tous les créanciers autour de la table et de laisser du temps à l'entreprise pour qu'elle puisse mener ses restructurations, sans l'impact de la publicité légale et donc sur un élément très important pour la structure, son chiffre d'affaires", résume Alexandra Blanch.

## Les procédures collectives : réorganiser ou fermer

### 3. SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Ces deux procédures sont quasiment identiques. La différence majeure tient à leur critère d'ouverture : la sauvegarde suppose que la société ne soit pas en état de cessation des paiements et soit confrontée à des difficultés insurmontables. Le redressement judiciaire suppose au contraire un état de cessation des paiements. Pour le reste, ces deux procédures fonctionnent de la même façon. "L'image, c'est qu'on met la société sous une cloche en verre pour la protéger de ses créanciers, mais elle continue son activité, ce qui génère des revenus", explique Nassim Ghalimi.

En plaçant l'entreprise sous la protection du tribunal, les dettes antérieures sont suspendues, ce qui permet d'élaborer sereinement un plan de restructuration.

"C'est une procédure qui offre une protection importante tout en maintenant la confiance des tiers, puisque le dirigeant a anticipé les difficultés, dans la mesure où il n'est pas encore en cessation des paiements et ce même si la procédure est publique", indique Alexandra Blanch.

Ces procédures instaurent une période d'observation (18 mois au maximum pour le redressement et 12 mois pour la sauvegarde) pour évaluer si l'entreprise est viable. Pendant cette période, les créances antérieures sont gelées, et un plan est élaboré pour rembourser les dettes sur une période pouvant aller

jusqu'à 10 ans (15 ans pour les agriculteurs). "Cela permet de donner une seconde chance aux entreprises, mais il est essentiel qu'elles ne créent pas de nouvelles dettes pendant la période d'observation", insiste Alexandra Blanch. Le plan de redressement vise ensuite à garantir la viabilité de l'entreprise sur le long terme.

### 4. LIQUIDATION JUDICIAIRE

Si aucun redressement n'est envisageable, la liquidation judiciaire met fin à l'activité de l'entreprise. Un liquidateur est chargé de vendre les actifs et de répartir les fonds entre les créanciers selon leur ordre de priorité.

"Fermer une entreprise est parfois la meilleure solution pour rebondir. On a le droit à l'échec : dans d'autres pays comme les États-Unis, c'est une étape normale du parcours entrepreneurial", rappelle Alexandra Blanch.

En conclusion, chaque procédure de défaillance répond à des besoins spécifiques selon la gravité des difficultés rencontrées par l'entreprise. L'expert-comptable, par sa vision globale et son expertise, est un allié clé pour maximiser les chances de succès d'une procédure préventive ou collective (sauvegarde et redressement) ou, à défaut, organiser une liquidation judiciaire dans les meilleures conditions.

"Les experts-comptables hésitent parfois à évoquer les difficultés de leurs clients par peur d'être mal perçus. Pourtant, accompagner un dirigeant dans une procédure, c'est souvent sauver son entreprise et fidéliser sa clientèle", conclut Nassim Ghalimi.

## La cession d'entreprise, une alternative parfois salvatrice



Lorsqu'une entreprise n'est plus viable dans sa forme actuelle, la cession totale ou partielle peut représenter une solution stratégique. Cette opération permet de transférer les actifs et l'activité à un repreneur, tout en sauvegardant les emplois et les savoir-faire. La cession peut être envisagée lors des procédures collectives :

- **Redressement judiciaire** : Si un plan de continuation semble impossible, une cession de tout ou partie des actifs et activités peut être décidée par le tribunal.
- **Liquidation judiciaire** : Les actifs restants peuvent être vendus pour régler les créanciers.

La cession, souvent perçue comme une solution de dernier recours, peut offrir une seconde vie à l'activité, dans de meilleures conditions. Nassim Ghalimi témoigne : "Une cession bien préparée peut être une opportunité pour l'entreprise et ses salariés. Elle limite aussi les pertes pour les créanciers."



**Philippe Mella,**  
PDG DE LOMAREC  
(LOCATION DE MATÉRIEL POUR L'ÉVÉNEMENTIEL)

### «*Le mandat ad hoc a sauvé mon entreprise*»

«Avec la crise du COVID, mon chiffre d'affaires est passé de 6,3 millions d'euros à 1,2 million en 2020. Lors d'une réunion organisée par la CPME 93, j'ai rencontré Alexandra Blanch, mandataire judiciaire. Elle m'a parlé de la procédure de mandat *ad hoc*. Elle a su me rassurer et souligner les avantages de cette démarche, notamment le fait qu'elle soit confidentielle, sans mention au KBIS, tout en permettant au dirigeant de conserver le contrôle de son entreprise.

Par la suite, Alexandra m'a accompagné dans toutes les étapes, négociant avec mes créanciers pour obtenir un protocole satisfaisant. En parallèle, j'ai eu la chance de bénéficier d'un audit IBR, grâce à des démarches actives auprès des pouvoirs publics et un soutien du ministère du Redressement productif. Cet audit a confirmé la solidité de mon entreprise et identifié des pistes concrètes pour améliorer sa rentabilité (repenser notre modèle économique, optimiser notre trésorerie, et rompre avec des contrats peu rentables...). Ces efforts nous ont permis de retrouver notre croissance d'avant-COVID.

Réagir à temps et activer les bons dispositifs a été crucial. Le mandat *ad hoc* a véritablement sauvé mon entreprise. **Les experts-comptables ont un rôle clé à jouer dans ce processus. Ils doivent informer leurs clients sur ces dispositifs, les alerter avant qu'il ne soit trop tard, mais aussi dédramatiser et rassurer le dirigeant.** L'expert-comptable qui accompagnait notre entreprise à l'époque n'a pas su jouer ce rôle.»



**Pierre-Yves Fréminet,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
D'UNE ENTREPRISE DE SNACKING

### «*L'importance du bon expert-comptable dans un redressement*»

«Je suis arrivé en mars 2024 en tant que manager de transition, à la demande de l'un de nos actionnaires, pour redresser une entreprise de snacking créée en 2017. Le modèle économique était encore fragile lorsque le COVID, suivi d'un arrêt maladie prolongé du dirigeant, ont accentué les difficultés. L'entreprise était en grande détresse. Un gros contrat a permis de tripler le chiffre d'affaires en un an, mais les fondations restaient très instables, avec d'importantes anomalies de gestion.

J'ai commandé un IBR pour identifier les leviers de redressement. Il est vite apparu que, pour pérenniser l'entreprise, il fallait la recapitaliser. Or, pour attirer des investisseurs, il était indispensable d'assainir la situation financière. Cela passait par un réaménagement de nos dettes pour créer une bulle d'oxygène. C'est dans ce contexte que nous avons entamé une démarche de conciliation. Bien que nous ayons commencé à négocier avec nos créanciers avant cette procédure, la conciliation nous a permis d'aller plus loin et de gagner 24 mois.

Ce redressement a été un véritable travail d'équipe avec le cabinet d'expertise comptable qui nous a accompagnés. Pour rassurer les investisseurs, nous avons préparé un business plan détaillé et des prévisionnels de trésorerie mensuels sur 4 ans.

Le choix du bon expert-comptable est crucial dans ce type d'opération. Il faut s'appuyer sur un professionnel expérimenté, habitué à ce genre de procédures, qui comprend les attentes des différentes parties prenantes, sait leur parler et les guider. Si un expert-comptable n'a pas les compétences ou l'expérience nécessaire, il a malgré tout la responsabilité d'alerter son client et de l'orienter vers un spécialiste adapté.»



# 5 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

**En tant qu'experts-comptables, vous êtes en première ligne pour accompagner les dirigeants et prévenir les défaillances des entreprises. En adoptant une approche proactive et en maîtrisant les procédures et outils à votre disposition, vous avez le pouvoir de sauver des entreprises et des emplois, et de transformer les crises en opportunités. Voici cinq conseils-clés pour faire la différence.**

## 1. SURVEILLEZ LES SIGNES AVANT-COUREURS

La prévention des défaillances commence par une surveillance régulière et attentive des indicateurs clés. En tant qu'expert-comptable, vous êtes le premier à pouvoir alerter vos clients sur les signes faibles mais révélateurs de difficultés imminentes.

Ces signes sont souvent d'ordre financier : dégradation de la trésorerie, allongement des délais de paiement des fournisseurs, baisse du chiffre d'affaires, ... La marge, la capacité d'autofinancement ou le BFR sont également des points cruciaux à surveiller de près.

Mais les alertes peuvent également être commerciales, opérationnelles, voire humaines. Une baisse de motivation des équipes ou des tensions internes sont souvent des indicateurs précurseurs de problèmes sous-jacents.

**Mettre en place des tableaux de bord personnalisés et des points de pilotage réguliers** permet aux dirigeants de disposer en temps réel de leur situation et d'identifier les difficultés avant qu'elles ne s'aggravent.

## 2. DIAGNOSTIQUEZ LES RISQUES ET ACCOMPAGNEZ LES DIRIGEANTS DANS LES SOLUTIONS

Une fois les signaux d'alerte repérés, la priorité est

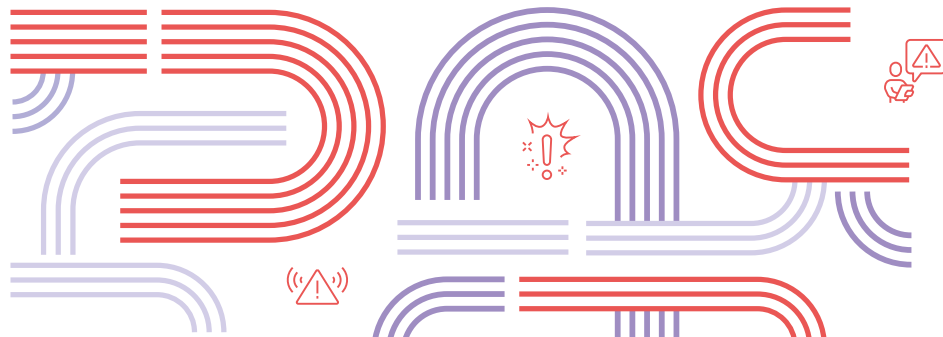
de réaliser un diagnostic approfondi de l'entreprise. Celui-ci doit permettre d'identifier précisément l'origine des problèmes : mauvaise gestion, perte de compétitivité, conjoncture économique défavorable ou, parfois, des fragilités structurelles comme un endettement excessif. Il ne s'agit pas seulement d'une analyse financière, mais aussi d'un regard stratégique sur la place de l'entreprise dans son marché et sur ses opportunités de redressement.

Une fois ce bilan établi, **l'expert-comptable joue un rôle clé pour accompagner le dirigeant dans la mise en œuvre des solutions adaptées** : restructuration des coûts, adaptation des processus internes pour améliorer la productivité, négociation des conditions avec les fournisseurs, les banques ou les clients pour desserrer les contraintes de trésorerie...

L'expert-comptable doit aussi être force de proposition en explorant des pistes innovantes (recours au leasing, au factoring ou au financement participatif par exemple). L'objectif ultime est de redonner au dirigeant une marge de manœuvre suffisante pour redresser la situation.

## 3. RECOURIR À UNE PROCÉDURE DE CONCILIATION : AGIR RAPIDEMENT POUR PRÉSERVER L'AVENIR

Quand les difficultés deviennent critiques et que la cessation des paiements menace, la conciliation avec les créanciers constitue une solution précieuse. Cette procédure confidentielle offre aux dirigeants



une chance de renégocier les conditions de remboursement tout en maintenant l'activité de l'entreprise. Obtenir un accord amiable garantit la continuité de l'activité et évite les procédures collectives, souvent plus contraignantes et risquées.

Les créanciers sont généralement disposés à trouver un terrain d'entente lorsqu'ils perçoivent une volonté de redressement. Une conciliation bien menée peut non seulement apaiser les tensions, mais aussi rétablir un climat de confiance indispensable.

Cependant, le succès de cette démarche repose sur deux éléments clés : la rapidité d'action et la transparence. **Plus l'expert-comptable intervient tôt aux côtés de l'entrepreneur, plus il est possible de construire une stratégie réaliste et convaincante** pour rassurer toutes les parties prenantes.

#### 4. SE FORMER ET S'INFORMER : UN PRÉREQUIS INDISPENSABLE

Si ce conseil figure en quatrième position, il pourrait tout aussi bien être le premier, tant il est fondamental. "En échangeant avec des confrères et consœurs, je suis toujours frappé de constater combien les notions de procédures collectives et de conciliation restent floues pour beaucoup de professionnels," souligne Nicolas Yakoubowitch. On a de vagues souvenirs de nos années d'études, mais en réalité, beaucoup de professionnels ne connaissent pas précisément les différences entre les procédures et ont encore beaucoup d'idées reçues sur les conséquences de chacune pour l'entreprise.

**Pour pouvoir bien orienter et conseiller ses clients, il est indispensable de se former et de rester en veille** pour suivre les évolutions réglementaires et mettre à jour ses connaissances.

C'est pourquoi, l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France propose régulièrement des conférences et ateliers gratuits, que l'on peut également suivre en replay (voir page 33).

#### 5. S'ENTOURER DES BONS ALLIÉS : UNE CLÉ POUR UN ACCOMPAGNEMENT RÉUSSI

« Accompagner une entreprise en difficulté, c'est toujours un travail d'équipe », affirme Nicolas Yakoubowitch. Pour réussir cet accompagnement, **il est essentiel pour l'expert-comptable de s'entourer des bons spécialistes et de mobiliser un réseau d'interlocuteurs adaptés**. Bien que son rôle soit central, la réussite de la démarche repose souvent sur une collaboration étroite avec des mandataires ou administrateurs judiciaires, des avocats spécialisés, des banquiers, ou encore des juges consulaires.

L'expert-comptable n'a pas à tout maîtriser seul, mais il doit avoir le réflexe d'orienter les dirigeants vers les bons partenaires selon les situations. « Parfois, un client peut avoir du mal à entendre les alertes que lui adresse son expert-comptable. Reconnaître les difficultés de son entreprise et envisager des solutions peut être un cap difficile à franchir. Certains dirigeants choisissent de nier le problème, de se braquer, ou même d'interrompre le dialogue. Dans ces cas-là, il peut être judicieux de passer le relais à un interlocuteur extérieur, comme le CIP, qui pourra renouer le dialogue et apporter un regard différent. »

Pour identifier les interlocuteurs adéquats et élargir votre réseau, l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France met à disposition des listes de confrères et d'avocats spécialisés. Il peut également vous orienter vers des dispositifs d'aide comme le CIP, l'APESA ou d'autres cellules dédiées (voir page 33).

“ Pour mieux accompagner les entreprises et prévenir les défaillances, les experts-comptables doivent changer de posture. Il faut sortir de la « culture du rétroviseur ». Par notre formation, nous sommes parfois focalisés sur le passé : la saisie, les liasses fiscales, les bilans... Si cette rigueur est précieuse, elle ne suffit pas.

***Lever la tête du guidon, aider nos clients à se projeter, c'est là que nous devenons de véritables partenaires stratégiques.***

Ce changement est essentiel, surtout en période de turbulences. Une relation de confiance bien établie permet au dirigeant d'être réceptif à nos recommandations, notamment quand on leur recommande de prendre des mesures difficiles, comme entamer une procédure de mandat *ad hoc* ou de conciliation. C'est cette posture proactive et collaborative qui fait la différence et transforme notre rôle, de prestataire à conseiller de confiance.

On compare souvent l'expert-comptable à un médecin de famille. Si vous n'avez pas confiance en votre médecin, vous n'avez pas envie de l'écouter quand il vous conseille de subir une opération. Mais si tout au long de votre relation, il a su vous montrer que vous pouviez compter sur lui, que vous étiez engagé à ses côtés pour préserver sa bonne santé, il sera plus enclin à vous écouter en cas de crise. ”

**Nicolas Yakoubowitch,**  
EXPERT-COMPTABLE, PRÉSIDENT DE  
LA COMMISSION PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS  
DE L'OEC D'ÎLE-DE-FRANCE



“ ***Les experts-comptables se retrouvent parfois confrontés à un véritable dilemme lorsqu'il s'agit d'accompagner des entreprises en difficulté.***

D'un côté, leur responsabilité les oblige à alerter leurs clients, notamment en faisant dans les temps la déclaration d'état de cessation des paiements, sous peine d'engager, le cas échéant, la responsabilité de ces derniers. Mais de l'autre, lorsque l'expert-comptable commence à tirer la sonnette d'alarme, certains entrepreneurs se sentent trahis et se braquent, ce qui peut parfois briser la relation. Pour éviter cette situation, il ne faut pas hésiter à orienter les clients vers des dispositifs dédiés comme le CIP, ou vers un mandataire judiciaire. Il est crucial de préserver au maximum la relation : au Tribunal de Commerce, l'absence de l'expert-comptable est souvent perçue comme un signal très négatif, indiquant que les difficultés de l'entreprise sont déjà trop profondes pour être surmontées. ”

**Sophie Julliard,**  
EXPERT-COMPTABLE ET JUGE CONSULAIRE  
EN ÎLE-DE-FRANCE (LES PRÉNOMS ET NOMS  
ONT ÉTÉ MODIFIÉS DANS UN SOUCI  
D'ANONYMAT).



“ ***Les experts-comptables jouent un rôle clé en prescrivant les dispositifs à activer juste avant les procédures collectives.***

Avec un taux de réussite de 70 %, les procédures amiables sont une solution efficace, mais elles ne représentent hélas aujourd'hui que 11,9 % des cas. Nous pouvons et devons faire mieux. Votre action, en tant qu'experts-comptables, est essentielle pour intervenir en amont et éviter d'en arriver aux situations critiques. ”

**Christine Mariette,**  
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE À LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS  
DES ENTREPRISES AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS



# LES DISPOSITIFS ET INITIATIVES À CONNAÎTRE

**Accompagner les entreprises en difficulté est un défi exigeant, qui mobilise autant d'expertise technique que d'énergie. Pour vous aider à mener à bien cette mission, vous pouvez compter sur une multitude de dispositifs et d'initiatives, ainsi que sur le soutien d'un réseau de partenaires.**

## LA CELLULE « SOUTENIR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ » DE L'OEC D'ÎLE-DE-FRANCE

Pour répondre à toutes vos questions sur l'accompagnement des entreprises en difficulté, l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France a mis en place la cellule « Soutenir vos clients en difficulté ». Après un premier échange téléphonique avec un collaborateur de l'Ordre pour évaluer la problématique, un rendez-vous peut être organisé avec un juge consulaire du Tribunal de commerce correspondant au lieu d'activité de votre client.

**SOUTENIR  
vos CLIENTS  
EN DIFFICULTÉ**



**Vous pouvez retrouver les réponses  
aux questions les plus fréquentes  
directement sur le site de l'Ordre**

La cellule peut également vous fournir une liste d'avocats spécialisés dans l'accompagnement des entreprises en difficulté.

**Cette cellule est à votre disposition  
pour vous guider et vous orienter :**

✉ **Par e-mail : envoyez vos questions à  
[soutenirvosclients@oec-paris.fr](mailto:soutenirvosclients@oec-paris.fr)**

**Par téléphone : contactez Valérie Pons  
au 01 55 04 31 50**

## APESA

La santé financière d'une entreprise en difficulté a souvent des répercussions sur la santé psychologique de ses dirigeants, les soucis professionnels peuvent

s'étendre à la sphère personnelle, plongeant les chefs d'entreprise dans des situations de détresse profonde. En première ligne face à ces enjeux, les experts-comptables sont parfois démunis lorsqu'ils doivent faire face à ces moments de grande fragilité.

Dans ces cas, l'association APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) offre un dispositif d'aide psychologique d'urgence, entièrement gratuit et confidentiel. Les dirigeants peuvent bénéficier rapidement de consultations avec des psychologues proches de leur domicile.



**Pour contacter APESA : [www.apesa-france.com](http://www.apesa-france.com)  
[contact75@apesa-france.com](mailto:contact75@apesa-france.com) – 05 46 98 42 85**

## CONFÉRENCES ET ATELIERS « MIEUX VAUT PRÉVENIR »

Pour sensibiliser les experts-comptables à la nécessité de prévenir les risques, l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France a créé les ateliers « MIEUX VAUT PRÉVENIR ». Animés par des professionnels habitués à intervenir auprès d'entreprises en difficulté (experts-comptables, mandataires ou administrateurs judiciaires, avocats, juges consulaires...), ces ateliers gratuits permettent de décortiquer les différents types de procédure, de comprendre pas à pas le rôle des experts-comptables dans l'accompagnement des clients. En 2023, les ateliers ont été complétés par une tournée dans les tribunaux de commerce d'Île-de-France.



**L'ensemble des replays est à retrouver sur  
la chaîne YouTube de l'Ordre : [@CROECParis](https://www.youtube.com/@CROECParis)**



## TROIS DISPOSITIFS D'ÉTAT À CONNAÎTRE

**Une entreprise qui rencontre des difficultés peut, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité, obtenir un soutien auprès des services du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et du ministère chargé des Comptes publics.**

**La CCSF** est un guichet unique auprès duquel l'entreprise peut solliciter des délais de paiement pour ses dettes fiscales et une grande partie de ses dettes sociales, en toute confidentialité. L'octroi de délais par la CCSF et le respect par l'entreprise de son échéancier entraîne la suspension des poursuites. À l'issue du plan, les créanciers publics peuvent accorder une remise partielle de certaines majorations, pénalités et des frais de poursuite...

**Le CIRI, le CRP et le CODEFI** aident les entreprises en difficulté à trouver des solutions pour assurer leur pérennité et leur développement. Ils exercent une fonction de médiateur entre l'entreprise, ses partenaires et ses créanciers. Ils peuvent proposer des moyens adaptés (audit de la société, l'octroi d'un prêt de restructuration du Fonds de développement économique et social).

**Le Médiateur du crédit** assiste les entreprises qui ont eu un refus de crédit bancaire, une suppression de lignes de découvert ou d'affacturage ou qui ont été décotées par un assureur-crédit. Il prend contact avec votre banquier ou l'assureur-crédit afin de lui demander de revoir sa position et réunit, si besoin, tous vos partenaires financiers afin de chercher dans la concertation des solutions de financement adaptées à vos besoins. **Le Médiateur des entreprises** a pour rôle de résoudre les conflits entre clients (privés ou publics)

et fournisseurs afin de rétablir de bonnes relations entre l'ensemble des acteurs économiques. Il offre un recours aux entreprises s'estimant victimes de mauvaises pratiques tout en favorisant les liens entre les donneurs d'ordres publics et privés, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), les PME et les TPE.



Pour en savoir plus :  
[www.impots.gouv.fr/professionnel/je-suis-en-situation-difficile](http://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-suis-en-situation-difficile)

## LE COMITÉ SOLIDAIRE DE L'OEC D'ÎLE-DE-FRANCE

Toujours présents et disponibles pour leurs clients, les experts-comptables peuvent parfois s'oublier eux-mêmes et se retrouver en difficulté au sein de leur cabinet. Pour vous soutenir, vous aider à prendre du recul et prévenir les risques de surmenage, l'Ordre francilien a mis en place le Comité solidaire. Il vous permet par exemple de bénéficier d'un numéro vert Prévention Burn Out, en partenariat avec AMAROK, l'observatoire dédié à la santé des travailleurs non-salariés. Un partenariat a également été signé avec APESA FRANCE pour identifier plus rapidement les consœurs et confrères en situation difficile, grâce à la formation de « sentinelles ».



 Pour en savoir plus, contactez Valérie Pons :  
[vpons@oec-paris.fr](mailto:vpons@oec-paris.fr)

**Numéro Vert AMAROK**

**0 800 501 201** Service et appel gratuits

# FOCUS SUR LE CIP : UN DISPOSITIF UNIQUE POUR PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

**Association à but non lucratif, le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) repose sur un partenariat inédit entre experts-comptables, avocats, juges consulaires, administrateurs et mandataires judiciaires, ainsi que les CCI et CMA. Il offre aux dirigeants d'entreprise des conseils gratuits et confidentiels lors d'entretiens avec un expert-comptable, un avocat et un juge consulaire bénévoles.**

Les rendez-vous ont lieu deux jeudis par mois, de 9h à 13h, dans les locaux de la CCI Paris, 2 place de la Bourse, Paris 2°.

«Le CIP 75 connaît une fréquentation croissante, un constat à la fois alarmant et encourageant. Cela reflète l'augmentation des entreprises en difficulté, mais aussi l'impact positif de notre communication (flyers, affiches, interventions dans les CCI et réseaux d'entrepreneurs...). En 2024, face à une demande accrue, nous avons doublé les permanences pour atteindre deux rendez-vous mensuels. Chaque année, près de 70 dirigeants y trouvent un soutien essentiel.

N'hésitez pas à en parler à vos clients. Il n'est pas rare qu'ils sous-estiment vos signaux d'alerte ou négligent vos recommandations. De votre côté, vous manquez parfois de temps pour leur expliquer les recours disponibles. Avec sa position neutre et bénévole, le CIP peut les sensibiliser et les aider à franchir le cap psychologique nécessaire pour se tourner vers le Tribunal de commerce.»

**Nicolas Yakoubowitch,**  
PRÉSIDENT DU CIP 75



Pour prendre rendez-vous

## Devenez bénévole !

Le CIP fonctionne grâce à l'engagement d'une quarantaine de bénévoles, experts-comptables, avocats et juges consulaires.

«Être bénévole au CIP est une expérience enrichissante. Nous accueillons des entrepreneurs parfois désemparés, à court de solutions. En les écoutant, en analysant leur situation et en les orientant vers les bons interlocuteurs, nous leur offrons une aide concrète et aussi du réconfort. Ces échanges, empreints de respect et d'entraide, apportent beaucoup sur le plan humain.

J'apprécie aussi la dynamique interprofessionnelle. Les échanges avec les autres bénévoles, issus de disciplines complémentaires, enrichissent notre réflexion et renforcent notre capacité à répondre aux besoins des entrepreneurs.»

**Frédéric Saada,**  
EXPERT-COMPTABLE  
ET BÉNÉVOLE POUR LE CIP 75



## Pourquoi devenir bénévole ?

- **Vous former et enrichir vos compétences :** des formations gratuites vous permettent d'actualiser vos connaissances sur les procédures et recours et de bénéficier d'une attestation de formation.
- **Donner du sens à votre expertise :** en mettant vos compétences au service d'entrepreneurs en difficulté, vous contribuez à sauver des entreprises et des emplois
- **Un engagement modulable :** choisissez le nombre de permanences et les dates qui conviennent à votre emploi du temps.

POUR DEVENIR BÉNÉVOLE : CONTACTEZ VALÉRIE PONS – VPONS@OEC-PARIS.FR – 01 55 04 31 50



# Saison 4 des Ateliers de la Transformation : plongez dans l'univers de l'IA et la DATA !

Depuis maintenant trois saisons, les Ateliers de la Transformation organisés par l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France accompagnent les professionnels dans l'évolution du métier.

## Ces webconférences gratuites ont exploré des thématiques essentielles :

- **SAISON 1** : l'élaboration d'une stratégie pour transformer son cabinet, l'embarquement des équipes et la vente aux clients de nouvelles missions,
- **SAISON 2** : le développement des missions de full service,
- **SAISON 3** : l'élaboration et la valorisation de l'offre de services, avec des conseils pratiques sur la vente des nouvelles missions.

Pour sa quatrième saison, les Ateliers de la Transformation aborderont un thème essentiel pour l'avenir de la profession : l'**intelligence artificielle (IA)**. Objectif : démystifier l'IA et vous fournir des clés concrètes pour son application au quotidien.

## Un programme enrichi et des intervenants chevronnés

Comme toujours, nos ateliers s'appuieront sur :

- **Des invités chevronnés**, experts dans leurs domaines, pour apporter une vision pointue et spécialisée sur les usages de l'IA dans les métiers de la comptabilité,
- **Des sondages interactifs**, des conseils méthodologiques et des outils opérationnels pour vous aider à bâtir un plan d'action adapté à votre cabinet,
- **De multiples cas d'usage** illustrant les applications concrètes de l'IA pour les cabinets.

## Des sessions accessibles et pratiques

- **Des webinaires gratuits de 1h30**, accessibles en ligne pour tous les experts-comptables et leurs équipes,
- **Pour ceux qui souhaitent une expérience en présentiel**, retrouvez-nous au 50 rue de Londres, à Paris.

## Pourquoi participer ?

L'intelligence artificielle constitue un levier essentiel pour :

- **Gagner en efficacité** dans la gestion des missions courantes,

- **Enrichir l'offre de services** proposée aux clients,
- **Mieux anticiper les besoins.**

Ne manquez pas cette occasion unique de découvrir comment l'IA peut transformer vos pratiques et booster la performance de votre cabinet !

**"Vous étiez plus de 400 à suivre le premier épisode de la saison 4 ! Une mobilisation forte, qui reflète l'intérêt croissant de la profession pour l'intelligence artificielle et la conscience des défis stratégiques qu'elle représente. Cette nouvelle saison s'annonce encore plus interactive et riche en conseils pratiques, pensés pour transformer vos cabinets dès aujourd'hui. Ensemble, faisons de l'IA un levier concret de transformation pour la profession."**

Virginie Roitman,  
présidente de l'OEC Paris Île-de-France.

## À vos agendas



**23/10/2024 9h-10h30**

**IA générative et data : pourquoi vous devez vous y intéresser**  
Replay : <https://youtu.be/zmlEeuaxjel>

**10/12/2024 9h-10h30**

**Utiliser l'IA générative en toute sécurité**

**21/01/2025 9h-10h30**

**L'IA générative en pratique : cas d'usage pour la profession – 1<sup>re</sup> partie**

**11/02/2025 9h-10h30**

**L'IA générative en pratique : cas d'usage pour la profession – 2<sup>e</sup> partie**

**4/03/2025 9h-10h30**

**Intégrer l'IA aux processus du cabinet : comment faire ?**

**10/06/2025 9h-10h30**

**L'IA générative dans les solutions métiers**

**01/07/2025 18h-19h30**

**Embarquer ses équipes dans la révolution IA**



**Les inscriptions se font par mail : surveillez votre boîte mail, vous recevrez des invitations quelques semaines avant chaque événement. Vous pouvez également nous contacter par mail : [gbelhadj@oec-paris.fr](mailto:gbelhadj@oec-paris.fr)**

# Bénéficiez de Liasse 360 dès maintenant

**LIASSE 360, LE NOUVEAU LOGICIEL D'ANALYSE DE LIASSES FISCALES, VOUS PERMET DE GAGNER DU TEMPS ET DE L'ARGENT.**

## UN RAPPORT D'ANALYSE UNIQUE

Chacun de vos clients est analysé de manière personnalisée et à 360 degrés. Le rapport contient :

- **Des anomalies détectées** ainsi que des remarques sur la construction de la liasse fiscale
- **Une liste des missions potentielles** pour votre cabinet
- **Un recoupage juridique** avec les sources d'informations les plus sérieuses dont INFOGREFFE
- **Un Tableau de Flux** en plus de l'analyse financière globale de l'entreprise

## UN OUTIL DE FORMATION INDIVIDUALISÉ

Il permet à chaque collaborateur du cabinet d'améliorer son niveau de connaissance et de compétences. **Liasse 360** est ainsi un moteur de proactivité interne.

## 2 ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

**Liasse 360**, conçu par un expert-comptable, est exclusivement réservé aux experts-comptables et à leurs collaborateurs.

Les serveurs informatiques de **FIDATECH**, éditeur de **Liasse 360**, sont situés uniquement en France ou en Europe.

## UNE OFFRE D'ESSAIS GRATUITS

3 analyses gratuites pour vous convaincre d'adopter **Liasse 360** + 1 analyse gratuite complémentaire sur un de vos clients ayant clôturé ses comptes avant le 31/08/2024.

Rendez-vous  
sur [liasse360.fr](https://liasse360.fr)

**LIASSE**  
360

## Ils parlent de nous !

**Innovation, mécénat, élections... La presse s'intéresse aux actions menées par l'Ordre francilien. Tour d'horizon des articles récemment parus :**



### INTERVIEW DE VIRGINIE ROITMAN

«Un expert-comptable francilien a deux préoccupations : recruter des personnes compétentes et choisir les bons outils technologiques.»



**LE JOURNAL  
SPÉCIAL  
DES  
SOCIÉTÉS**  
30/09/2024

### LA PASSION DU CHIFFRE

«Virginie Roitman inaugure l'exposition la Passion du chiffre.»



**AFFICHES  
PARISIENNES**  
NOVEMBRE  
2024

### ENTRETIEN AVEC VIRGINIE ROITMAN

«En évolution constante, le métier d'expert-comptable rime de plus en plus avec innovation. Une occasion dont la profession entend bien se saisir pour accompagner ses clients dans de nouvelles missions.»



**LE FIGARO**  
31/10/24

### INNEST

«6<sup>e</sup> promotion d'Innest : l'appel à candidatures est ouvert.»



**MADDYNESS**  
15/11/24

# Retour sur le match de déontologie Experts-comptables vs Avocats : 5 informations à retenir

**Experts-comptables et avocats sont confrontés à des règles déontologiques très strictes. Les respecter n'empêche pourtant pas d'être mis en cause dans certaines situations. Comment se protéger ? Comment protéger ses clients ? Quels sont les risques, les recours, les assurances, les bons réflexes à adopter ? Pour répondre à ces questions, le Barreau de Paris et l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France ont organisé en octobre dernier une conférence inédite. Retour sur les informations clés à retenir.**

## 1. Le secret professionnel : un défi croissant pour les experts-comptables

Le secret professionnel est un pilier fondamental de la pratique des experts-comptables, garantissant la confiance des clients et l'indépendance des praticiens. Cependant, la question de la levée du secret est devenue plus complexe ces dernières années. Certaines demandes de levée proviennent d'autorités publiques, mais manquent parfois de base législative claire.

### À RETENIR

- > **La levée du secret professionnel est parfois demandée** par des autorités administratives, sans texte juridique explicite.
- > **Face à une telle demande, il est impératif de vérifier la légitimité de la demande**, de consulter les textes de référence et d'obtenir un avis de l'Ordre des experts-comptables.
- > **Les experts-comptables doivent être particulièrement vigilants** et défendre leur secret professionnel, notamment lors d'enquêtes.

## 2. La responsabilité pénale des experts-comptables : un cadre en évolution

Les experts-comptables sont tenus à une responsabilité pénale accrue, liée à leur rôle de garant de l'ordre public économique. Ils doivent veiller à ce que leurs clients respectent les obligations fiscales et sociales, faute de quoi leur responsabilité peut être engagée. Un aspect important de cette responsabilité est l'obligation de supervision. L'expert-comptable doit s'assurer que ses collaborateurs respectent les normes, notamment en matière fiscale.

### À RETENIR

- > **L'obligation de supervision est renforcée**, même lorsque des tâches sont déléguées à des collaborateurs.
- > **Il est essentiel de prévenir les erreurs fiscales**, comme celles liées à la TVA, pour éviter que la responsabilité pénale de l'expert-comptable soit engagée.

### Avec les interventions de

- M<sup>e</sup> Vanessa Bousardo, vice-bâtonnière de l'Ordre du Barreau de Paris
- Virginie Roitman, présidente du conseil régional de l'Ordre d'Île-de-France
- Christian Mirabel, commissaire général de police, chef de la brigade financière de Paris

Vital Saint-Marc, président de la commission Déontologie et Études techniques de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France

- M<sup>e</sup> Emmanuel Mercier Pantalacci, avocat, membre du conseil de l'Ordre du Barreau de Paris

- M<sup>e</sup> Amaury Sonet, avocat, membre du conseil de l'Ordre du Barreau de Paris
- M<sup>e</sup> Marion Couffignal, avocate, membre du conseil de l'Ordre et ancienne membre du conseil national des Barreaux
- M<sup>e</sup> Bernard Sansot, avocat
- M<sup>e</sup> Joseph Pangallo, avocat



### 3. L'intelligence artificielle : une révolution pour les professions juridiques et comptables

L'IA transforme les métiers juridiques et comptables, automatisant de plus en plus de tâches répétitives, comme la rédaction de contrats ou la gestion de dossiers. L'IA représente une opportunité de réduction du temps consacré aux tâches administratives, mais elle remet également en question les rôles traditionnels des avocats et des experts-comptables. Elle permet à ces professionnels de se concentrer sur des missions plus stratégiques et à forte valeur ajoutée.

#### À RETENIR

- **L'IA permet d'automatiser des tâches répétitives**, libérant ainsi du temps pour se concentrer sur des missions à forte valeur ajoutée.
- **Elle peut améliorer l'efficacité dans la gestion des données**, notamment pour la comptabilité extra-financière, en facilitant l'analyse des bilans carbone et autres aspects liés à la durabilité.

### 4. SPE (Sociétés pluriprofessionnelles d'exercice) : l'interprofessionnalité sous pression

Les SPE représentent un modèle de collaboration entre avocats et experts-comptables, mais leur mise en œuvre reste complexe. Ces structures posent des questions concernant la supervision des salariés, le secret professionnel et la gestion des conflits d'intérêts. Bien qu'elles offrent des possibilités de coopération, des alternatives plus flexibles pourraient mieux répondre aux besoins actuels des professionnels.

#### À RETENIR

- **La SPE, bien qu'intéressante, reste complexe à mettre en œuvre** en raison des questions liées à la gestion du secret professionnel et à la supervision des salariés.
- **Des alternatives, comme les réseaux pluridisciplinaires ou les sociétés en participation pluriprofessionnelle**, pourraient offrir plus de flexibilité tout en garantissant l'indépendance des professionnels.



### 5. L'interprofessionnalité et les nouveaux marchés : une nécessité pour l'avenir des cabinets

L'interprofessionnalité entre avocats et experts-comptables s'avère indispensable pour répondre aux nouveaux défis du marché. La nécessité de diversifier les services est renforcée par l'automatisation des tâches traditionnelles. De nouveaux marchés, comme la transaction immobilière ou le courtage, offrent des opportunités de développement pour les cabinets, à condition d'adopter des modèles de collaboration efficaces tout en préservant l'indépendance de chaque profession.

#### À RETENIR

- **L'interprofessionnalité est essentielle** pour s'adapter aux nouveaux marchés qui émergent, comme la transaction immobilière et le courtage.
- **La collaboration entre avocats et experts-comptables** permettra de répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante, en combinant expertise technique et stratégique.

Les échanges au sein de cette conférence ont permis de soulever des enjeux essentiels pour l'avenir des experts-comptables. La levée du secret professionnel, la responsabilité pénale, l'intégration de l'IA dans la pratique et la nécessité d'une interprofessionnalité plus forte sont des éléments clés qui façonnent le paysage actuel et futur des professions juridiques et comptables. En restant vigilants et en s'adaptant aux évolutions législatives et technologiques, les experts-comptables pourront renforcer leur position dans un environnement en constante mutation, tout en offrant une valeur ajoutée à leurs clients.



**Le replay de la conférence est disponible sur la chaîne YouTube de l'Ordre : @croecparis**

# Quand la passion du chiffre rencontre l'art

Depuis 2018, l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France participe à la promotion de l'art à travers l'organisation d'une exposition annuelle. Pour la 4<sup>e</sup> édition, accueillie au 50 rue de Londres du 16 octobre au 14 janvier, le comité Mécénat a fait le choix de mettre le chiffre à l'honneur, et de célébrer ainsi la passion des hommes et femmes de la profession comptable. On vous présente les artistes invités.

## Laura Giraud, l'illustratrice de *La Passion du chiffre*

*La Passion du chiffre*, c'est le nom de l'exposition accueillie cet automne à l'Ordre, mais aussi celui d'un ouvrage collectif publié sous la direction de Virginie Roitman. Ce dictionnaire poétique de comptabilité est illustré par la talentueuse Laura Giraud. Une trentaine de définitions sont accompagnées de dessins pleins de grâce et de poésie. Elle nous en dit plus sur son processus de création :

“ Je ne connaissais pas du tout l'univers de l'expertise comptable. Mais au fil de ma lecture des définitions poétiques rédigées par les contributeurs de l'ouvrage, j'ai compris que nous avions beaucoup de valeurs en commun. L'humain, le collectif, la solidarité sont au cœur de mon travail d'illustratrice. Au-delà de la technique du métier, je me suis donc pleinement retrouvée dans le sens profond que les experts-comptables donnent à leur métier. ”



## LAURA GIRAUD A NOTAMMENT ILLUSTRÉ LES MOTS SUIVANTS :

- > Associés (ci-dessous, à gauche)
- > Balance
- > Blanchiment (ci-dessous, à droite)
- > Comptabilité
- > Comptabilité analytique
- > Comptes
- > Journal
- > Échéances
- > Mécénat
- > Paperasse
- > Stock



Téléchargez "*La Passion du chiffre*" sur le site de l'Ordre francilien





## Yannec Tomada, le sculpteur hors pair

Yannec Tomada est sculpteur, mouleur et fondeur. Il a installé son atelier à Villedieu-les-Poêles, dans la Manche (50). De manière autodidacte, il a cherché à comprendre l'art de la fonderie, d'abord pour ses œuvres personnelles. Ses débuts se sont faits à travers des voyages en Afrique de l'Ouest, où il a commencé à développer sa technique. Par la suite, il a perfectionné son savoir-faire en maîtrisant également le moulage au sable. Dans sa pratique de la sculpture, il cherche à exploiter la complicité des propriétés de la matière pour l'utiliser comme un langage à part entière. Ses œuvres, riches en formes et en significations, interrogent de manière sensible l'humain, sa complexité, et sa place dans le monde contemporain.

“ *J'aime l'idée de répondre à un thème. J'ai bien sûr ma sensibilité. J'ai donc proposé ma propre interprétation de la Passion du chiffre. C'est une sculpture en bronze coulée à partir d'une cire que j'ai créée. Le visage est composé de numéros, comme une pensée envahissante, au milieu d'une cascade de nombres.* ”



### SON ŒUVRE :

- *Passion du chiffre*, sculpture en bronze, 600×500×150 mm

## Carole Duval, la tendresse d'un objectif

Photographe formée à l'École de l'image des Gobelins, Carole Duval a choisi six photographies pour témoigner de ce temps suspendu où tout se concentre sur le chiffre, et où tout s'oublie dans l'espoir de dénombrer l'innombrable. On y retrouve systématiquement un dé, dont les faces opposées composent toujours le 7, chiffre sacré, synonyme d'espoir, de rêve et de magie.

### SES ŒUVRES :

- *Le 1, Initiative*, photo encadrée, 30×40 cm
- *Le 2, Échange*, photo encadrée, 30×40 cm
- *Le 3, Équilibre*, photo encadrée, 30×40 cm
- *Le 4, Solidité*, photo encadrée, 30×40 cm
- *Le 5, Les voyages et les rencontres* (ci-dessous) photo encadrée, 30×40 cm
- *Le 6, Amour*, photo encadrée, 30×40 cm



## Olivier Legrand, un regard vers demain

Peintre et street-artiste autodidacte, Olivier Legrand est aussi un homme du chiffre : il travaille à l'inspection générale d'une banque internationale. Avec habileté, il a intégré discrètement dans chacune des trois œuvres de cette exposition des formules mathématiques et des algorithmes, reflétant notre immersion croissante dans un monde numérique. Ses peintures évoquent également l'ascension inévitable de l'intelligence artificielle, soulignant la transition de notre civilisation, autrefois dominée par l'humain, vers un avenir où les machines partagent désormais le pouvoir créatif et décisionnel.

### SES ŒUVRES :

- *D'après Hopper* (ci-dessous), huile sur toile, 122×61 cm
- *D'après Van Gogh*, huile sur toile, 60×80 cm
- *D'après Vermeer*, huile sur toile, 60×80 cm







### Nicolas Canu, le peintre audacieux

Nicolas Canu fait très tôt le choix de la peinture figurative, avant d'évoluer vers un expressionnisme où les personnages jaillissent de ses toiles et au service de thèmes plus engagés. Pour les 4 œuvres grand format proposées pour la *Passion du chiffre*, il joue avec le nombre d'or pour créer des compositions captivantes et offrir de véritables expériences visuelles à qui les contemple.

#### SES ŒUVRES :

- > *La cascade*, huile sur toile, 181×171 cm
- > *L'espoir, un arbre mort, un homme perdu* (ci-contre), huile sur toile, 220×180 cm
- > *Le match des grands*, huile sur toile, 201×151 cm
- > *Des milliers de fleurs et un paquet de biscuit*, huile sur toile, 210×160 cm

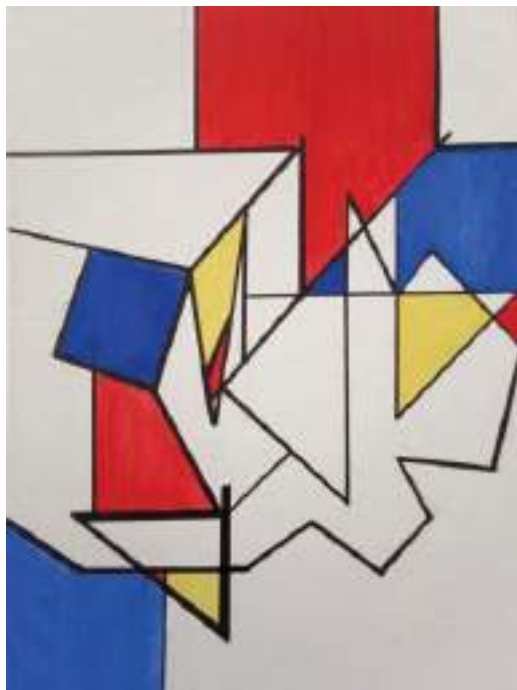
### Fleur Thesmar, l'ode à la nature

Ancienne élève de l'école polytechnique, ingénieure de Télécom Paris et titulaire d'un Master of Science de l'Imperial College, Fleur Thesmar a développé un univers artistique focalisé sur le vivant, en alliant une approche à la fois analytique et intuitive. Dans les 3 œuvres exposées pour la *Passion du chiffre*, elle explore la rencontre entre nature, art et mathématiques. À travers les pavages de Penrose, dont les motifs fractals résonnent dans les arbres, elle traduit sa passion des mathématiques en un langage visuel poétique. Dans ses photos et collages numériques, elle révèle la beauté cachée des formes naturelles, transformant chaque branche et feuille en une géométrie complexe. Son travail, qui s'inscrit dans le thème de l'exposition, dévoile l'harmonie secrète entre la nature et les mathématiques.



#### SES ŒUVRES :

- > *Apple Tree, Wellfleet, Massachusetts USA* (ci-contre), pavage de Penrose, 100×100 cm
- > *Chêne, Serviès, France*, pavage de Penrose, 100×100 cm
- > *Magnolia, Ithaca, New York, USA*, pavage de Penrose, 100×100 cm



### Gaël Viardot, le jeune espoir

Parmi les 8 artistes mis à l'honneur par *La Passion du chiffre*, l'un d'eux se distingue par son âge : Gaël Viardot, 15 ans seulement. Il a choisi de présenter une peinture sur toile nommée « Fragmentations urbaines ». Cette idée lui est venue lors de la réalisation d'une étude de paysage urbain, il souhaitait utiliser les mathématiques à travers des formes géométriques et les couleurs primaires. Il a aussi voulu illustrer de manière abstraite le paysage des fragmentations urbaines qu'il pouvait voir lors de ses trajets en métro aérien pour aller étudier.

#### SON ŒUVRE :

- > *Fragmentations urbaines*, peinture acrylique et feutres sur toile, 30×40 cm

### Rose Warda

Artiste polymorphe, mêlant photo, peinture, collages..., Rose Warda a conçu 8 œuvres jouant avec les différents systèmes de numération. Du zéro à l'infini, du pair à l'impair, du carré magique, remarquable ou kabbalistique, en passant par le monde poétique des dioramas, elle nous invite à entrer dans le monde mystérieux des chiffres.

#### SES ŒUVRES :

- > *Adams ou le plan comptable*, encre, pierre noire et feuille d'or, 50×60 cm
- > *L'aventure des chiffres*, diorama, 30×40 cm
- > *Da Vinci conférence*, diorama, 30×40 cm
- > *E égale mc2*, diorama, 30×40 cm
- > *Mystère des chiffres (ci-contre)* collage, peinture, encre, 50×70 cm
- > *Pour cent & Journée récréative*, dioramas, 17×17 cm
- > *Tunnel d'inspiration*, diorama, 30×40 cm



**NOUVEAUTÉ 2025**

# Une offre unique **ECF PROTECTION+**\*



agence-ecf.com



Et l'accès à un univers de services

sur  [terragestion.com](https://terragestion.com)



\*Voir conditions sur notre site.

77  
VAUX-LE-PÉNIL

91  
LISSES

75  
PARIS

89  
AUXERRE